



## Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

### 3811<sup>e</sup> séance

Jeudi 14 août 1997, à 10 h 30

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	Sir John Weston . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Chili . . . . .	M. Somavía
	Chine . . . . .	M. Chen Weixiong
	Costa Rica . . . . .	M. Barrocal Soto
	Égypte . . . . .	M. Awaad
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Burleigh
	Fédération de Russie . . . . .	M. Gorelik
	France . . . . .	M. Thiebaud
	Guinée-Bissau . . . . .	M. Da Rosa
	Japon . . . . .	M. Owada
	Kenya . . . . .	M. Mahugu
	Pologne . . . . .	M. Włosowicz
	Portugal . . . . .	M. Soares
	République de Corée . . . . .	M. Park
	Suède . . . . .	M. Dahlgren

## Ordre du jour

### La situation en Albanie

Lettre datée du 12 août 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1996/632)

Lettre datée du 5 août 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1997/614)

Lettre datée du 8 août 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1997/628)

*La séance est ouverte à 10 h 55.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation en Albanie

**Lettre datée du 12 août 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1997/632)**

**Lettre datée du 5 août 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1997/614)**

**Lettre datée du 8 août 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1997/628)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Grèce, de l'Italie, du Luxembourg, de la Roumanie, de la Slovénie et de la Turquie, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Kulla (Albanie) prend place à la table du Conseil; M. Eitel (Allemagne), M. Molde (Danemark), M. Laclaustra (Espagne), M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine), M. Zacharakis (Grèce), M. Fulci (Italie), M. Woltzfeld (Luxembourg), Mme Sandru (Roumanie), M. Türk (Slovénie) et M. Çelem (Turquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, si je n'entends pas d'objection, j'en conclurai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en

vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, Mme Sylvie Junod, Chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge auprès des Nations Unies.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à la demande contenue dans une lettre datée du 5 août 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, document S/1997/614, et à une lettre datée du 8 août 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, document S/1997/628.

Les membres du Conseil sont saisis de la lettre datée du 12 août 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, document S/1997/632, transmettant le texte d'une lettre datée du 11 août 1997, du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant du Chili, à qui je donne la parole.

**M. Somavía** (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : La séance d'aujourd'hui a été convoquée pour examiner les résultats des activités de la Force multinationale de protection pour l'Albanie, dont la création a été autorisée par le Conseil de sécurité.

Répondant à une demande expresse des Gouvernements albanais et italien, le Conseil a étudié la situation, jugé que la crise dans le pays constituait une menace pour la paix et la sécurité de la région, et décidé très rapidement de créer une force multinationale de protection.

Par la résolution 1101 (1997), adoptée le 28 mars dernier, le Conseil a autorisé un certain nombre d'États Membres à créer une force multinationale de protection, temporaire et limitée, pour faciliter l'acheminement rapide et sûr de l'assistance humanitaire et aider à créer le climat de sécurité nécessaire aux missions des organisations internationales en Albanie, y compris de celles qui apportent une assistance humanitaire.

Depuis le début des consultations au Conseil, le Chili, conscient de la nécessité d'éviter une dégradation de la situation et d'empêcher que les pays voisins n'en subissent

les conséquences, a appuyé l'adoption des mesures qu'exigeait la grave crise albanaise. Comme il ressort à l'évidence de la résolution 1101 (1997), l'objectif de la Force multinationale de protection était strictement d'ordre humanitaire. En examinant la question et en adoptant une résolution à ce sujet, le Conseil n'a fait qu'assumer ses responsabilités sur le plan humanitaire.

Le déploiement de la Force de protection a été efficace, celle-ci étant concentrée aux points les plus névralgiques et répondant à l'objectif d'un acheminement rapide et sûr de l'assistance humanitaire. La consolidation de la présence de la Force s'est effectuée dans les délais et selon les modalités prévus. La présence de la Force a sans aucun doute eu un effet extrêmement positif sur la situation générale de sécurité. En dépit de plusieurs incidents isolés, les activités quotidiennes de la population albanaise ont commencé à se dérouler normalement à partir de ce moment-là.

Dans ce contexte, nous apprécions le fait que la Force de protection a créé un cadre sécuritaire adéquat pour les convois civils et humanitaires et les mesures de protection adoptées en faveur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des différentes missions des organisations non gouvernementales à l'oeuvre en Albanie. Comme nous le savons tous, cet ensemble de mesures a conduit à une amélioration qualitative des conditions de l'acheminement de l'aide humanitaire à la population albanaise.

Ma délégation apprécie plus particulièrement le fait que la Force multinationale a offert protection aux organisations non gouvernementales qui l'ont demandée. Il nous semble que le fait d'accorder la protection voulue à ces entités était l'un des objectifs fondamentaux ayant motivé l'adoption de la résolution 1101 (1997). En outre, en fournissant cette protection, on a adhéré au principe selon lequel le personnel humanitaire, qu'il appartienne ou non au système des Nations Unies, est en droit d'attendre du Conseil de sécurité qu'il protège véritablement sa vie et ses biens.

Pour ce qui est des modalités, nous notons avec satisfaction que la coordination de la Force multinationale de protection avec les autorités albanaises, de même qu'avec les autorités locales et la police, a été fluide. Les Nations Unies, quant à elles, ont, par le biais du Département des affaires humanitaires, maintenu une présence adéquate en participant en tant qu'observateurs aux réunions du Comité directeur de la Force.

Notre évaluation du rôle joué par la Force multinationale est tout à fait positive et conduit à la conclusion que les objectifs de la résolution 1101 (1997) ont été pleinement atteints.

Ma délégation exprime sa sincère reconnaissance aux 11 pays qui ont participé à la Force multinationale de protection et qui ont contribué ainsi, de manière désintéressée, au règlement de la crise albanaise.

Nous remercions en particulier le Gouvernement italien de ses efforts pour obtenir une décision du Conseil et pour le rôle dirigeant qu'il a joué dans le fonctionnement de la Force de protection. Les opérations fructueuses ont toujours de nombreux auteurs. Voilà pourquoi il convient de relever la contribution majeure de l'Italie à la cause de la paix. L'Italie a eu la perspicacité d'insister sur une décision rapide. Elle a eu la capacité logistique de coordonner les aspects opérationnels de l'opération et la volonté politique nécessaire pour que la Force multinationale de protection agisse et se retire en temps opportun. Nous en sommes reconnaissants à l'Italie et saisissons cette occasion pour dire à l'Ambassadeur Fulci, qui est présent parmi nous, qu'il a tout lieu d'être fier de son pays.

Par la résolution 1114 (1997) adoptée le 19 juin dernier, le Conseil, reconnaissant l'importance décisive des élections prévues pour la fin du mois, a décidé de proroger le mandat de la Force de protection afin de continuer à maintenir un climat de sécurité pendant la phase finale des élections. Ce faisant, le Conseil a reconnu expressément que la Force s'acquittait de son mandat d'une manière neutre et impartiale. En dépit de quelques incidents isolés, les deux tours de ces élections cruciales se sont déroulés dans un climat exempt de violence et dans des conditions normales.

Ma délégation est consciente de l'importance que revêtent ces élections pour l'avenir de l'Albanie et de ses institutions. Aussi se félicite-t-elle du rôle clef joué par la Force de protection pour que le calme règne dans le pays, notamment dans les bureaux de vote, et pour assurer la protection des observateurs internationaux de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La formation d'un nouveau gouvernement avant le retrait de la Force multinationale de protection est la meilleure preuve du succès du processus électoral.

Il se trouve ainsi démontré que la prorogation par le Conseil de sécurité du mandat de la Force de protection a été une sage décision. La nature de la mission de la Force constitue en même temps un important précédent dont on

devrait s'inspirer dans des situations analogues qui pourraient être portées à l'attention du Conseil.

Mais si nous nous félicitons de ce succès, nous ne devons toutefois pas oublier le peuple éprouvé d'Albanie. Si les choses se sont bien passées, c'est parce que, d'une façon générale, le peuple albanais a lui-même contribué à la stabilisation du pays. La Force de protection a créé les conditions dont le peuple albanais avait besoin pour choisir de façon souveraine ses propres orientations démocratiques. Aussi devons-nous féliciter également le peuple albanais de n'avoir pas laissé échapper une occasion, comme nous avons si souvent vu le contraire se produire dans d'autres situations examinées par le Conseil. De même, le peuple albanais est pour beaucoup dans la façon dont nous mesurons ce succès.

Enfin, le succès incontestable de cette opération ne peut cependant nous faire oublier l'ampleur des tâches que doit accomplir le peuple albanais pour reprendre la voie de la paix sociale et du redressement économique.

Les causes profondes de la crise albanaise, comme chacun sait, n'ont pas encore été totalement surmontées. Il est nécessaire d'édifier un large consensus au sein de la société albanaise afin qu'elle puisse retrouver la foi dans ses institutions et dans la primauté du droit.

La communauté internationale ne peut se dissocier de cette entreprise, qui touche un pays d'une région où la paix et la stabilité ne sont pas des biens que l'on peut considérer comme acquis. Le système des Nations Unies, par le biais de ses organismes et organes compétents, doit aider le peuple albanais, et le Conseil de sécurité, en particulier, doit suivre de près l'évolution dans ce pays.

**M. Owada** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite d'emblée dire que la délégation japonaise est heureuse de voir que le mandat de la Force multinationale de protection pour l'Albanie a été exécuté avec succès. Saisissant cette heureuse occasion, je souhaite faire quelques commentaires au nom du Gouvernement japonais.

Tout d'abord, je tiens à féliciter tous ceux qui ont participé à la Force multinationale de protection au cours des quatre mois et demi qui viennent de s'écouler. De l'avis du Gouvernement japonais, la Force multinationale de protection a fait un excellent travail en facilitant l'acheminement de l'assistance humanitaire et en créant un climat de sécurité pour les activités des organisations internationales en Albanie. Il est satisfaisant de constater que la tâche de la Force s'est effectuée sans heurts en étroite coopération

avec les autorités albanaises et les organisations internationales concernées.

Au cours du premier débat du Conseil de sécurité consacré à la création de la Force et tenu au mois de mars de cette année, le Japon avait souligné qu'il était important que le Conseil de sécurité, en autorisant des activités de maintien de la paix par des forces qui ne sont pas placées directement sous le commandement et le contrôle de l'ONU, procède avec la plus grande attention et beaucoup de prudence pour faire en sorte que leurs opérations se déroulent conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte et strictement dans le cadre du mandat autorisé par le Conseil de sécurité. Je suis heureux de pouvoir dire que les opérations actuelles de la Force multinationale de protection ont été menées en accord complet avec cette position fondamentale indiquée par mon Gouvernement. Je tiens à noter que cette opération représente également un précédent important d'une action multinationale coordonnée sur les plans militaire et politique, entreprise au titre du Chapitre VII de la Charte, qui fournit un cadre général pour régler une crise humanitaire dans un pays et empêcher ainsi cette crise de s'étendre et de porter atteinte à la paix et à la sécurité dans toute la région.

Grâce aux efforts déployés par la Force multinationale de protection et par diverses organisations internationales, ainsi qu'aux activités constructives des organisations non gouvernementales, la situation humanitaire en Albanie s'est beaucoup améliorée. L'on doit tout particulièrement noter les élections parlementaires tenues en juin, qui ont été suivies par la création d'une nouvelle direction politique. Bien qu'il y ait eu quelques incidents regrettables au cours du processus électoral, mon Gouvernement estime que l'élection peut être considérée comme étant acceptable, étant donné les circonstances du moment. Il s'agit là d'un important pas en avant vers le rétablissement de l'ordre politique, économique et social en Albanie. Le Gouvernement japonais se félicite de la formation du nouveau Gouvernement albanais et espère que celui-ci, en collaboration avec toutes les parties concernées, va réussir à normaliser la situation dans le pays.

À ce stade, la tâche la plus urgente du nouveau Gouvernement est, à mon avis, le rétablissement de l'ordre public dans l'ensemble du pays. La situation en matière de sécurité en Albanie est loin d'être satisfaisante : des stocks d'armes importants sont encore entre les mains de la population locale et les bandes armées font régner la violence. Je voudrais souligner dans ce contexte que le rétablissement de l'ordre public est également nécessaire si l'on veut que la

communauté internationale fournisse une assistance à la reconstruction.

Il revient également au Gouvernement albanais d'élaborer ses propres plans prévoyant des mesures économiques concrètes pour la reconstruction du pays le plus rapidement possible. La présentation d'un tel plan, j'en suis persuadé, contribuera beaucoup à rétablir la crédibilité de l'Albanie aux yeux de la communauté internationale. Mon Gouvernement demande instamment au Gouvernement albanais de s'atteler sans délai à cette tâche, en se fondant sur l'avis des organismes internationaux compétents tels que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Je souhaite tout particulièrement souligner à cet égard l'importance de la réforme du système financier, étant donné que les difficultés qu'a connues récemment l'Albanie ont été provoquées par l'effondrement des formules de placement à la chaîne.

Le Japon a aidé au développement économique de l'Albanie bien avant les troubles récents. Il a également apporté une contribution financière pour le processus électoral. Mon Gouvernement souhaite continuer de fournir une assistance appropriée à l'Albanie, ce, dans l'espoir que le peuple albanais lui-même aura tiré de ces derniers événements regrettables une leçon précieuse en matière de démocratie et de système économique de marché. Après tout, il va de soi que c'est au peuple albanais lui-même qu'incombe la responsabilité fondamentale du processus de normalisation en Albanie. Le Japon est convaincu qu'il fera de son mieux pour parvenir à une stabilité et un développement durables.

Je souhaite terminer ma déclaration en transmettant la profonde gratitude du Gouvernement japonais aux parties qui ont contribué au succès de la Force multinationale de protection. La reconnaissance de mon Gouvernement s'adresse, en particulier, à l'Italie, qui a joué le rôle dirigeant dans cette opération, et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, ainsi qu'aux autres organisations internationales. Il nous revient maintenant à tous dans la communauté internationale d'apporter notre collaboration au Gouvernement et au peuple albanais dans les efforts qu'ils font pour rétablir la stabilité, encourager la démocratie et promouvoir le développement dans leur propre pays, l'Albanie.

**M. Awaad** (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : D'emblée, je voudrais exprimer la satisfaction de la délégation égyptienne devant les efforts déployés par les pays ayant participé à la Force multinationale de protection, qui

a joué un rôle intérimaire important dans le rétablissement de la stabilité et de la sécurité en Albanie. Il y a lieu de saluer, en particulier, l'Italie pour son rôle en tant que chef de file de la Force, ainsi que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance aux précieuses réunions d'information périodiques que la délégation française au Conseil de sécurité a organisées au cours de la précédente période.

Au moment où la situation a commencé à se dégrader et où la crise a éclaté en Albanie, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1101 (1997), qui a salué l'offre faite par un certain nombre de pays de créer la Force multinationale afin de faciliter l'acheminement rapide de l'aide humanitaire à ceux qui en avaient besoin et de créer un environnement sûr et permettant aux organisations internationales en Albanie, y compris celles qui fournissent l'aide humanitaire, de s'acquitter de leur tâche.

Nous nous félicitons des rapports périodiques qui ont été présentés par la Force multinationale de protection au cours des derniers mois. Ces rapports ont contribué à informer le Conseil sur l'évolution de la situation en Albanie, de même que sur les activités menées pour contenir la crise, qui a éclaté au début de l'année. Ces rapports ont montré que la Force multinationale de protection a exécuté les tâches qui lui avaient été confiées en vertu des résolutions 1101 (1997) et 1114 (1997) du Conseil.

La Force de protection multinationale est un exemple de coopération régionale qui a apporté une contribution incontestable au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Au cours des quatre derniers mois, la Force a réussi à rétablir la sécurité et la stabilité en Albanie et à créer un climat tout à fait sûr pour la tenue d'élections en juin dernier, lesquelles ont favorisé une participation croissante des électeurs et ont permis d'obtenir des résultats qualifiés d'acceptables par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Cependant le succès d'opérations comme celle de la Force multinationale de protection ne peut se substituer au rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la maîtrise des crises dans le monde, en particulier en Afrique.

À la fin de la mission de la Force en Albanie, la communauté internationale — en particulier les donateurs —, ainsi que les fonds et organismes de développement des Nations Unies doivent jouer un rôle plus important afin de renforcer la stabilité à long terme, en apportant une aide sérieuse, réelle et efficace au règlement des problèmes

économiques et de développement qu'affronte le peuple albanais.

**M. Thiebaud** (France) : La France est intéressée par le bilan que l'on tire aujourd'hui de l'action de la Force multinationale de protection en Albanie à un double titre : en tant que membre du Conseil de sécurité et en tant qu'État ayant participé à cette Force.

Il nous faut nous rappeler les circonstances dans lesquelles cette Force a vu le jour. L'Albanie était alors en proie à de graves désordres internes et à de multiples violences qui menaçaient de faire plonger ce pays dans le chaos et qui affectaient sérieusement la sécurité et l'approvisionnement de la population. Le Gouvernement albanais a alors sollicité l'assistance des Nations Unies pour l'aider à surmonter cette crise et à recréer les conditions normales pour le fonctionnement de l'État et de la vie des habitants.

Nous pouvons aujourd'hui nous féliciter de la prompt réaction des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à cet appel pressant et en tirer des leçons encourageantes.

Onze pays, sous la conduite de l'un d'entre eux, l'Italie, se sont déclarés prêts à envoyer des troupes — au total jusqu'à 7 200 hommes — pour constituer la Force multinationale de protection dont l'objectif était de faciliter l'acheminement rapide et sûr de l'assistance humanitaire et d'aider à créer le climat de sécurité nécessaire aux missions des organisations internationales en Albanie tant pour l'assistance humanitaire que pour l'appui à la surveillance des élections. Ces pays européens ont montré, par les actes, leur solidarité avec un pays qui appelait à l'aide. Ils se sont engagés sur le terrain dans des conditions qui n'étaient pas a priori faciles et ont ainsi accepté de prendre des risques.

Cette opération a, nous le pensons, valeur d'exemple, notamment en Europe, pour la gestion des crises et pour la façon dont on peut y répondre vite et efficacement et pour la façon dont les pays européens y ont dans le cas d'espèce répondu vite et efficacement. Il nous faut saluer aussi la façon dont la Force a mis en oeuvre son mandat de manière neutre et impartiale tout en coopérant avec les autorités albanaises, car tel était bien l'esprit dans lequel les États participant à la Force concevaient l'exécution de leur mission. La délégation française tient enfin à rendre un hommage appuyé à la façon dont l'Italie a assumé la direction de la Force et permis ainsi que celle-ci s'acquitte parfaitement de la tâche qui lui était confiée.

Le Conseil de sécurité a lui aussi pris ses responsabilités en autorisant les États participant à la Force multinationale de protection à mener les opérations requises. Il a ainsi une nouvelle fois montré qu'il voulait répondre favorablement à des États désireux non seulement d'apporter sur une base volontaire une contribution au règlement d'une crise mais aussi de le faire dans la transparence vis-à-vis de l'organe qui a la responsabilité de la paix et de la sécurité internationales, en conformité avec les principes de la Charte des Nations Unies. Ce n'est pas la première fois ni la dernière que le Conseil agit de la sorte en inscrivant, dans le respect des compétences et des principes des Nations Unies, les initiatives prises par un groupe d'États pour aider à surmonter et régler des crises.

D'autres organisations internationales ont également apporté une contribution substantielle pour répondre à la demande d'assistance de l'Albanie, en particulier l'OSCE, qui a, par sa présence sur le terrain, permis la tenue d'élections dans des conditions acceptables et à laquelle ma délégation souhaite également rendre ici hommage.

L'action de la communauté internationale en Albanie au cours des quatre derniers mois a été un exemple réussi de coopération entre des États et des organisations régionales et internationales pour agir vite et de façon appropriée afin d'empêcher qu'une crise qui venait d'éclater ne s'aggrave au point de mettre en péril la stabilité, la paix et la sécurité de toute une région. Cette action de première urgence qui vient de s'achever nécessite toutefois, pour qu'on puisse en recueillir tous les fruits, de consolider la stabilisation du pays et de contribuer à son redressement économique et social. C'est la tâche à laquelle doivent maintenant s'atteler tous les États et les organisations internationales compétentes.

**M. Gorelik** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Il y a quatre mois, le Conseil de sécurité, répondant à une demande du Gouvernement albanais, et à l'initiative de l'Italie, a approuvé l'envoi en Albanie de la Force multinationale de protection. Cette Force est devenue un élément clef de la réaction de la communauté internationale à la crise dans ce pays.

Aujourd'hui, c'est avec satisfaction que nous constatons que le mandat de la Force a été exécuté. La Force mérite tous nos éloges. Elle a permis la normalisation de la situation dans le pays et a assuré, dans des conditions de sécurité, l'acheminement et la distribution de l'aide humanitaire ainsi que la sécurité des représentants des organisations internationales en Albanie. Elle a également permis aux autorités albanaises, en coopération avec l'Organisation pour

la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), d'organiser et de tenir des élections parlementaires, et ce dans un délai très court.

Nous devons bien entendu rendre hommage aux pays qui ont participé à la Force, et principalement à l'Italie, chef de file de l'opération.

Dès le début, la Russie s'est prononcée en faveur de l'opération de la Force conformément à la Charte des Nations Unies, aux principes de l'OSCE et aux décisions du Conseil de sécurité. Un facteur important qui a permis le succès des activités de la Force a été que le mandat de l'opération avait été très clairement formulé. Le Conseil de sécurité a ainsi pu assurer un suivi opportun des activités de la force, entre autres grâce aux rapports périodiques. Une interaction efficace a également été établie entre la Force et la structure compétente de l'OSCE. Nous estimons que c'est cette formule qui a pour l'essentiel contribué à assurer la neutralité et le succès de la conduite de cette opération. Nous estimons qu'il est très important qu'à l'avenir le Conseil de sécurité soit régulièrement informé de l'évolution de la situation en Albanie.

Le processus visant à parvenir à un règlement en Albanie nous donne un autre exemple de l'interaction précieuse qui existe entre l'ONU et les organisations régionales comme l'OSCE, sur la base d'une approche globale et d'une répartition rationnelle du travail. L'opération en Albanie a mis en application le principe selon lequel les forces de maintien de la paix régionales sont responsables devant le Conseil de sécurité qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'expérience de la Force sera très certainement utile pour améliorer la coopération entre l'ONU et ses partenaires régionaux.

Ce qu'il faut aujourd'hui en Albanie, c'est affermir les tendances qui visent à mener progressivement le pays vers la démocratie, l'État de droit et la réforme économique. Nous estimons qu'une solution à ces problèmes vitaux dans le contexte du processus de réconciliation nationale deviendra une priorité pour les nouveaux dirigeants du pays. À notre avis, les déclarations qui ont suivi les élections ont défini les conditions préalables nécessaires à la normalisation progressive de la situation, qui, bien entendu, incombera au premier chef aux Albanais eux-mêmes.

La Fédération de Russie continuera dans le cadre des efforts communs de la communauté internationale et compte

tenu du rôle dirigeant de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à apporter son concours pour le rétablissement de la paix et de la stabilité en Albanie.

**M. Włosowicz** (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Nous nous félicitons du débat d'aujourd'hui. C'est la deuxième fois en quelques jours que le Conseil de sécurité, en séance officielle, débat d'une participation régionale dans le cas de situations qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. La semaine dernière, nous avons discuté des efforts régionaux visant à maintenir la paix et la sécurité en République centrafricaine. Aujourd'hui, nous marquons la fin du mandat donné par l'ONU à la Force multinationale de protection pour l'Albanie. Comme nous l'avons dit au cours de notre intervention la semaine dernière, l'initiative régionale est un concept qui s'impose de plus en plus nettement, et nous nous en félicitons. Le débat d'aujourd'hui nous conforte dans l'idée que nous, membres de la communauté internationale, réunis à l'ONU, ne devrions ménager aucun effort pour mettre rapidement et efficacement en oeuvre l'initiative régionale. À notre avis, le mécanisme qui a été utilisé pour l'Albanie est un événement positif et nous devrions tous en tirer profit. Ce pays a été aidé avec une rapidité impressionnante.

Notre délégation se rappelle très clairement le jour où la résolution 1101 (1997) a été adoptée. C'était la Pologne qui présidait alors les séances du Conseil. Nous nous rappelons les divers arguments examinés par les membres du Conseil. Mais surtout nous nous rappelons la détermination avec laquelle le problème a été porté à l'attention du Conseil et examiné par lui.

Je tiens à exprimer, à cet égard, les remerciements de mon Gouvernement aux gouvernements qui ont contribué activement à la mise en place de l'opération, et en particulier au Gouvernement italien, qui en a pris la tête. Il est évident que sans la bonne volonté des États de la région, l'opération n'aurait pas été possible. Bien sûr, les enjeux étaient importants, et après tout, l'opération comportait des risques considérables. Mais les risques n'auraient-ils pas été plus grands si nous n'avions pas décidé d'agir promptement? Il n'est pas difficile de répondre à cette question.

Contrairement à beaucoup d'autres, cette opération n'a pas duré longtemps. Pourtant, elle a obtenu des résultats importants. Nous sommes convaincus que, comme l'indique le rapport final soumis au Conseil de sécurité sur l'opération,

«la présence de la Force multinationale de protection a dans les faits empêché l'Albanie de basculer dans l'anarchie, ou même le conflit politique interne»  
(S/1997/632, par. 13)

et que c'est dans une large mesure cette présence qui a permis de tenir des élections dans des conditions adéquates et acceptables.

Nous sommes satisfaits des informations que le Conseil de sécurité a reçues pendant toute la durée de l'opération. Des rapports exhaustifs, objectifs et réguliers sont d'une grande importance dans des situations du genre de celles dont nous traitons aujourd'hui. Il ne faut pas oublier que le Conseil de sécurité doit toujours suivre l'évolution d'une opération autorisée ou approuvée afin de pouvoir réagir comme il convient à n'importe quel stade.

À présent, au moment où la mission de la Force multinationale de protection prend fin, l'Albanie et son peuple sont confrontés à un nouveau défi : l'élaboration de perspectives nationales. Il s'agit là d'une tâche longue, complexe et ardue, à laquelle nous en sommes sûrs, l'Albanie va s'atteler avec la plus grande énergie.

La fin de l'opération n'implique pas la fin de l'aide extérieure à l'Albanie. En fait, la coopération économique et politique devrait s'intensifier. Nous avons eu de nombreux exemples de cette coopération, jusqu'à présent, dont, par exemple, les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Union européenne (UE) et de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Il est difficile de surestimer leur valeur, et de nouvelles activités de coopération seront certainement entreprises si le peuple albanais lui-même prouve que toutes les contributions internationales qu'il reçoit sont utilisées à bon escient.

Je voudrais avant de terminer souligner encore l'importance du rôle et de la capacité d'une «coalition des bonnes volontés» : une coalition de ceux qui comprennent bien combien il importe de ne pas rester indifférent aux événements qui surviennent sur notre planète, surtout lorsqu'ils menacent la paix et la sécurité, où que ce soit, bien entendu.

**M. Burleigh** (États-Unis) (*interprétation de l'anglais*) :  
Au nom de mon Gouvernement, je souhaite m'associer aux membres du Conseil, aux Membres de l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale pour rendre hommage au rôle de la Force multinationale de protection en Albanie au cours des derniers mois écoulés, et notamment au rôle de chef de file joué par l'Italie.

La mission de la Force multinationale de protection, qui était de faciliter l'acheminement rapide et sûr de l'assistance humanitaire, de protéger le personnel des organismes internationaux de secours et d'aider à créer un climat de sécurité dans lequel des élections puissent avoir lieu, a été couronnée de succès. Au lendemain de cette période qui a connu une violence tragique et des pertes en vies humaines, nous espérons que l'Albanie est enfin sur la voie de la stabilité, de la démocratie, et d'une économie fondée sur les principes du marché libre.

Je tiens à saisir cette occasion pour souligner le remarquable travail accompli par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et notamment le rôle du représentant personnel pour l'Albanie du président en exercice de l'OSCE, M. Franz Vranitzky, et de son équipe. Leurs travaux ont permis dans une large mesure d'organiser des élections acceptables étant donné les conditions existantes, en dépit d'énormes difficultés. Il y a eu là un premier pas décisif pour la création d'institutions viables d'un gouvernement démocratique en Albanie. Dans la période critique à venir, l'OSCE demeurera l'organe central de coordination pour les initiatives internationales visant à aider le Gouvernement nouvellement élu.

Par ailleurs, nous nous félicitons des résultats de la deuxième réunion internationale sur l'Albanie tenue à Rome le 31 juillet, qui non seulement a réaffirmé la volonté des États-Unis et de nos partenaires au sein de la communauté internationale d'aider l'Albanie, mais également défini les mesures fiscales et économiques nécessaires qui doivent être prises en vue d'assurer à l'Albanie une assise économique solide.

L'une des tâches les plus urgentes auxquelles l'Albanie doit s'atteler est le rétablissement de l'ordre civil et la création d'une structure sécuritaire viable compatible avec une société démocratique. Cette tâche comprend la reconstruction des forces armées albanaises et la formation d'une force de police professionnelle non partisane. Nous nous félicitons des décisions des pays de continuer à aider les forces militaires et la police albanaises à l'aide de programmes bilatéraux d'assistance à la formation après le retrait de la Force multinationale de protection. Nous nous félicitons de la décision de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), dans le cadre de son programme intitulé Partenariat pour la paix, d'envoyer cette semaine une équipe d'évaluation en Albanie. Les recommandations de cette équipe seront intégrées dans des plans à long terme pour reconstruire l'infrastructure sécuritaire de l'Albanie à l'intérieur d'une société démocratique.

La crise des derniers mois a précipité une période de changement en Albanie. Il reste, toutefois, beaucoup à faire. Une réforme difficile et pénible s'impose si l'Albanie veut arriver à assurer la réconciliation politique et sociale, le développement économique, la consolidation d'un système judiciaire et de médias électroniques indépendants et pleinement opérationnels, et la création d'institutions civiles actives.

Enfin, il faut mettre définitivement fin aux formules de placement à la chaîne qui ont ravagé le pays et privé des millions de personnes des économies de toute une vie. Il faut mettre fin au banditisme, aux dissensions, à la prolifération des armes et aux troubles dans le pays. Bien que ce soit au peuple albanais lui-même qu'incombe cette responsabilité, la communauté internationale est prête à lui apporter son assistance et son appui pour l'avenir.

**M. Mahugu** (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est heureuse de participer à ce débat, qui marque l'accomplissement et le succès de l'effort international entrepris pour instaurer des conditions de sécurité pour l'acheminement de l'assistance humanitaire en Albanie, comme le prévoient les résolutions 1101 (1997) du 28 mars 1997 et 1114 (1997) du 19 juin 1997.

D'emblée, ma délégation tient à remercier les États Membres qui ont contribué à la Force multinationale de protection en Albanie. En outre, notre reconnaissance va à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne et les autres organisations internationales qui fournissent une assistance humanitaire au peuple albanais. Dans ce contexte, ma délégation tient à rendre tout particulièrement hommage au Gouvernement et au peuple italiens pour le rôle essentiel que ce pays a joué pendant cette opération.

L'importance du rôle joué par la Force dans la création d'un environnement sûr indispensable à la fourniture d'une assistance humanitaire, qui était urgente, ne saurait être surestimé. Outre ce rôle important, la Force a contribué à faciliter la tenue d'élections raisonnablement libres et régulières en Albanie. Sans la présence à point nommé de la Force, l'Albanie aurait pu s'engager dans une guerre civile d'une ampleur sans précédent. À cet égard, ma délégation se félicite de l'attachement de l'OSCE au maintien d'une présence en Albanie.

Tout en appréciant le rôle positif que la Force a joué pour créer un environnement sûr, ma délégation tient à souligner le fait que, seul le peuple albanais lui-même peut instaurer une paix durable dans son pays. À cet égard, ma

délégation demande au peuple albanais, et en particulier à ses dirigeants, de tirer parti des progrès faits jusqu'à présent pour instaurer la paix et la prospérité en Albanie. Un haut niveau d'engagement et de volonté politique sera nécessaire, et tous nos vœux les accompagnent dans cette entreprise. Cela étant dit, ma délégation tient à souligner la nécessité d'une assistance internationale dans la phase de reconstruction, à l'heure où l'Albanie s'efforce de reconstruire ses institutions politiques, économiques et sociales.

Le déploiement de la Force multinationale de protection en Albanie s'est effectué dans un esprit de coopération et de cohésion. C'est là un exemple d'effort régional couronné de succès, une démarche qui a récemment été acceptée dans le règlement des différends en Afrique. Comme cela est indiqué dans le rapport final, le Comité directeur a opéré par consensus. Le rapport dit :

«Le Comité directeur prenait ses décisions par consensus, ce qui s'est révélé être un atout politique, car tous les pays avaient leur part de responsabilité dans ces décisions et la cohésion et la solidarité s'en sont trouvées renforcées.» (S/1997/632, par. 17)

Le Conseil de sécurité avait déjà montré le même degré de coopération et de consensus, étant donné la rapidité avec laquelle il a autorisé le mandat — sans parler de la façon consensuelle dont cela s'est passé.

Malheureusement, l'autorisation d'opérations de même type dans d'autres parties du monde, en particulier en Afrique, n'a pas bénéficié de la rapidité ni de la coopération constatées dans le cas de l'Albanie. Si nous admettons que toutes les situations sont différentes, nous espérons toutefois sincèrement que le degré de compréhension qui était évident dans le cas de l'Albanie constituera un principe directeur pour ces opérations et ne restera pas un cas unique.

**M. Lopes da Rosa** (Guinée-Bissau) : Le 13 mars 1997, le Conseil de sécurité a pris acte de la lettre du Gouvernement albanais, exprimant sa vive inquiétude face à son incapacité d'assurer l'ordre public en raison du climat de violence et d'anarchie dans lequel était plongé le pays, tout en demandant en même temps l'examen d'urgence de cette question, compte tenu de la dégradation croissante de la situation.

Le Conseil de sécurité, conscient de sa responsabilité, a reconnu l'importance que revêt la stabilité dans la région. Il a considéré ces actes de violence incontrôlables, non seulement comme une menace à la paix en Albanie, mais aussi comme une atteinte à la stabilité régionale dans son

ensemble. De ce fait, il a adopté une déclaration présidentielle demandant aux parties de mettre fin aux hostilités et aux actes de violence et les exhortant à coopérer aux efforts de dialogue politique, visant à atténuer les tensions et à faciliter le retour de la paix dans l'ensemble du pays.

Dès lors, nous nous sommes réjouis de la réaction prompte du Conseil de sécurité, puisque cela témoigne de la volonté d'agir vite et de concert afin d'apporter des solutions au moment opportun, évitant ainsi que des foyers de tension et de conflit ne dégénèrent. Nous espérons que cette tendance et cet esprit de concertation se maintiendront dans toutes les situations similaires.

Face à la persistance des actes de violence et préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire, le 28 mars 1997, c'est-à-dire 15 jours après la lettre du Gouvernement albanais, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1101 (1997) autorisant la création d'une force multinationale de protection, afin de faciliter l'acheminement rapide de l'assistance humanitaire et d'aider à créer le climat de sécurité nécessaire aux missions des organisations internationales en Albanie. La Guinée-Bissau s'est félicitée de la célérité de la décision et a voté en faveur du projet de résolution, car nous pensons que les Nations Unies, particulièrement le Conseil de sécurité, doivent s'impliquer davantage et avec la célérité requise dès que les premiers signes de conflit apparaissent.

Par ailleurs, nous osons espérer aussi que désormais notre Conseil saura faire bon usage de l'exemple patent de l'Albanie en lui permettant de prendre avec célérité les mesures également requises dans d'autres circonstances, en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales partout dans le monde.

Saisissant cette occasion, la Guinée-Bissau voudrait souligner l'importance que revêt la diplomatie préventive dans la solution pacifique des conflits. À cet effet, nous réitérons notre appréciation à tous ceux qui ont déployé des efforts en vue de trouver une solution négociée à cette crise, ainsi qu'aux pays membres qui ont fourni des contingents à la Force. Nous tenons à rendre un hommage mérité à l'Italie et à la France qui ont tenu le Conseil régulièrement informé des activités de la Force par le biais de rapports périodiques clairs et précis.

Aujourd'hui, quatre mois après l'adoption de la résolution 1101 (1997), le Conseil de sécurité fait le bilan des résultats des activités de la Force. Nous le considérons comme très positif, parce que nous estimons que la Force a accompli son mandat de façon satisfaisante. Cela signifie

un succès de plus pour les Nations Unies. Un calme relatif est instauré, l'aide humanitaire a atteint les populations visées, les élections ont eu lieu et un gouvernement démocratique a été constitué. Tout cela reconforte ma délégation.

Toutefois, beaucoup reste encore à faire pour que l'Albanie retrouve son calme et se lance dans la voie de la réconciliation et de la reconstruction économique et sociale. C'est vrai que la responsabilité première revient au peuple albanais, mais il est incontestable que la communauté internationale continue d'avoir un rôle essentiel à jouer dans le processus, afin d'aider ce pays à faire face aux graves problèmes auxquels il est confronté. Nous sommes convaincus que les Albanais seront capables de faire face à ces nouveaux défis en vue de reconstruire leur pays.

**M. Park** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite de la tenue de ce débat ouvert pour évaluer le fonctionnement de la Force multinationale de protection en Albanie.

La République de Corée salue les pays qui ont fourni des contingents, l'Italie étant le premier, pour l'exécution réussie de leur mandat. Nous saluons également les organisations internationales oeuvrant en Albanie pour la fourniture prompte et efficace de l'assistance humanitaire dont le peuple albanais avait désespérément besoin à ce moment de crise nationale. Nous remercions également l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe de son assistance indispensable au processus électoral en Albanie.

Les réalisations de la Force multinationale de protection ne se limitent pas à la mise en place d'un cadre sécuritaire pour permettre le déroulement des opérations humanitaires. La présence de la Force a été un symbole clair de la détermination de la communauté internationale de parvenir à un règlement pacifique de la crise et a ainsi insufflé au peuple albanais le courage et l'espoir nécessaires pour se relever du chaos et reconstruire la nation. Le rétablissement d'un climat de sécurité grâce à la présence de la Force s'est révélé propice à la tenue d'élections libres et régulières. Au-delà de l'Albanie, la Force multinationale de protection a également contribué au maintien de la stabilité dans la région plus large des Balkans, en empêchant une éventuelle propagation de l'instabilité dans les pays voisins. Le fait que des flux massifs de réfugiés, qui auraient eu des effets déstabilisateurs, n'aient pas eu lieu dans les pays voisins, peut être attribué au déploiement en temps opportun et à l'efficacité des opérations de la Force, ainsi qu'à la confiance retrouvée du peuple albanais dans son avenir.

L'opération multinationale en Albanie met en évidence le fait qu'une intervention de la communauté internationale au moment opportun peut permettre de contenir et de stabiliser une situation, et empêcher qu'elle se ne se transforme en catastrophe humanitaire généralisée. L'excellente coordination entre la Force multinationale de protection, le Gouvernement albanais et les diverses organisations internationales oeuvrant sur le terrain s'est révélée capitale pour assurer le succès de cette opération complexe.

L'opération menée en Albanie a été une intervention multinationale unique, dans la mesure où la situation dans ce pays, aussi grave fût-elle, était un conflit interne qui avait été provoqué par une crise financière, contrairement aux cas habituels de conflits armés entre des parties qui s'opposent, dont le Conseil de sécurité est le plus souvent saisi. Nous sommes d'avis que l'opération menée en Albanie pose un précédent important pour les futures interventions éventuelles de la communauté internationale, dans des cas où un État est en proie à une crise complexe ayant des incidences humanitaires et des répercussions politiques graves pour ses voisins.

Pour assurer la stabilité à long terme et la reconstruction du pays, il importe de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité. La reconstruction des institutions démocratiques de ce pays, sur la base des résultats des élections parlementaires qui ont récemment eu lieu, est une première étape essentielle dans cette direction. Cette stabilité, réalisée au prix de nombreux efforts, deviendra irréversible si elle peut être appuyée par le relèvement et le développement économiques.

Maintenant que la Force multinationale de protection a achevé sa mission avec succès, il importe de souligner que l'avenir de l'Albanie repose entre les mains du Gouvernement et du peuple albanais eux-mêmes. La communauté internationale ne pourra apporter une aide efficace que lorsque le Gouvernement et le peuple albanais seront déterminés à s'aider eux-mêmes. Nous sommes encouragés par la récente déclaration du Premier Ministre Nano, selon laquelle

«les meilleurs moments pour tous les Albanais et pour la nation albanaise se trouvent dans l'avenir et non dans le passé.»

La Corée présente ses meilleurs vœux au peuple albanais et à son gouvernement à l'heure où ils s'engagent dans la tâche décisive de reconstruction de l'unité nationale et des institutions démocratiques et de la relance du développement social et économique.

**M. Dahlgren** (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Luxembourg prendra ultérieurement la parole au nom de l'Union européenne. La Suède s'associe pleinement à cette déclaration.

Au cours des six derniers mois, l'Albanie et son peuple ont assurément connu une époque difficile et incertaine. La communauté internationale a apporté un appui important pour mettre fin au chaos et éliminer le risque de guerre civile, mais c'est l'Albanie elle-même qui a toujours détenu la clef du règlement de la situation. À l'avenir, il est également vrai que la responsabilité de réaliser un développement constructif et d'engager des réformes incombe résolument au peuple, au Gouvernement et à toutes les forces politiques de l'Albanie.

Le cas de l'Albanie met en évidence le fait que la communauté internationale doit nécessairement faire preuve de vigilance à l'égard des signes annonciateurs de conflits et de troubles latents. L'érosion de la confiance dans les institutions politiques, conjuguée à des difficultés économiques et sociales, offre un terrain fertile aux conflits civils. La Force multinationale de protection constituait une intervention de dernière minute pour faire face à une situation grave.

Tout en aidant l'Albanie à instaurer une société stable et à prévenir des crises analogues à l'avenir, il convient de garder à l'esprit les causes premières de ces troubles. Si l'on veut que l'appui international débouche sur des résultats durables, l'Albanie a besoin de réconciliation, non seulement dans l'arène politique mais également pour mettre en place des institutions démocratiques. La confiance du peuple dans l'impartialité de l'administration publique est un préalable indispensable pour permettre le retour à la normalité. Cela exigera de la communauté internationale qu'elle apporte des contributions sous forme de connaissances techniques et d'expérience.

Le succès des élections, qui se sont déroulées dans les circonstances les plus difficiles, devrait au moins être porté au crédit des efforts de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme. Nous saluons le rôle capital qu'a joué la Force multinationale de protection pour créer un environnement sûr et fournir un appui logistique à ce processus électoral. Le fait que la Force a créé les conditions nécessaires pour permettre aux organisations internationales de fournir une assistance humanitaire en Albanie a également été important. À cet égard, nous exprimons notre gratitude aux pays qui ont fourni des contingents, en particulier l'Italie, qui a joué le rôle de chef

de file dans cette mission importante. La Suède se félicite également des efforts déployés jusqu'ici par M. Vranitzky et de ce qu'il se soit déclaré prêt à prendre la direction d'une mission de l'OSCE destinée à coordonner l'action, au cours de la phase de stabilisation et de reconstruction de l'Albanie.

Bien que les conditions de travail n'aient pas été idéales, l'Union de l'Europe occidentale, par l'entremise de son élément police consultative multinationale, apporte une contribution importante, en aidant l'Albanie à créer une force de police compétente et commandée selon les règles démocratiques, qui sera nécessaire pour garantir la sécurité intérieure à l'avenir.

La situation en matière de sécurité en Albanie reste une source de préoccupation. Nous ne saurions permettre que les résultats positifs obtenus jusqu'ici soient remis en question. À mesure que la Force de protection a réduit ses effectifs, plusieurs rapports ont fait état des dangers qu'entraînerait un vide éventuel sur le plan de la sécurité. Des criminels de droit commun et un nombre croissant de bandes organisées ont repris leurs activités. Il importe assurément de continuer de suivre de près cette situation.

Des efforts supplémentaires de la communauté internationale seront nécessaires après le retrait de la Force multinationale. Si l'on juge nécessaire de maintenir une présence motivée par des impératifs de sécurité, il faudra alors évidemment examiner soigneusement quelle forme cette présence devra prendre. Nous accueillons avec satisfaction le plan actuellement mis en oeuvre par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en vue d'étudier les perspectives de reconstruction de l'armée nationale dans le cadre de la coopération du Partenariat pour la paix.

Si l'on tient compte de la situation difficile dans laquelle se trouvait l'Albanie il y a quelques mois, les progrès réalisés sont remarquables. La communauté internationale est disposée à aider l'Albanie à consolider la stabilité, la démocratie et la prospérité. Nous attendons de ce pays qu'il utilise, en coopération avec la communauté internationale, les ressources mises à sa disposition pour obtenir des résultats positifs et durables dans les domaines de la sécurité, de la consolidation de la démocratie et de la reconstruction économique.

**M. Soares** (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je voudrais indiquer que nous nous associons pleinement à la déclaration qui sera prononcée dans quelques instants par le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne.

Dès le début, le Portugal a activement appuyé les efforts déployés par la communauté internationale pour fournir une assistance à l'Albanie, lorsqu'elle a basculé dans le chaos et les troubles. À cet égard, nous nous associons à tous ceux qui ont salué les efforts particuliers de l'Italie, qui a joué un rôle de chef de file dans la création de la Force multinationale de protection en Albanie, à laquelle le Portugal a contribué en apportant un appui logistique sous forme de moyens de transport aérien. La présence de la Force a permis de fournir une assistance humanitaire internationale aux Albanais et de stabiliser la situation politique dans ce pays, en facilitant la tenue d'élections. En fait, le déploiement de la Force multinationale de protection a certainement empêché l'éclatement d'une véritable guerre civile, dont les conséquences auraient été désastreuses, non seulement pour les Albanais eux-mêmes, mais également pour la situation déjà explosive que connaît cette région d'Europe.

En Albanie, les efforts conjugués des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'Union de l'Europe occidentale, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), des institutions économiques internationales et des organismes de secours, sous la coordination efficace de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), sont un bon exemple de réponse régionale à une crise par la communauté internationale. La Charte des Nations Unies prévoit expressément l'utilisation des accords ou organismes régionaux, sous l'autorité du Conseil de sécurité, et la réponse apportée à la crise en Albanie l'a été de façon strictement conforme à ces dispositions.

Maintenant que la Force multinationale de protection s'est retirée d'Albanie, il convient d'aller de l'avant. La communauté internationale continue bien sûr d'aider le peuple albanais, mais c'est au Gouvernement albanais qu'incombe principalement la responsabilité de rétablir l'ordre, d'oeuvrer à la réconciliation nationale et au relèvement économique de l'Albanie et de continuer le processus de démocratisation et de protection des droits de l'homme. Nous demandons instamment aux autorités albanaises de répondre de façon positive aux efforts de la communauté internationale et de coopérer pleinement à la réalisation de ces importants objectifs.

**M. Berrocal Soto** (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : À l'instar des autres membres du Conseil de sécurité, ma délégation se félicite que la Force multinationale de protection pour l'Albanie ait mené son travail à bonne fin. La présence de cette Force, destinée à prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire en étroite coopération avec les institu-

tions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, a joué un rôle extrêmement important dans le règlement de la crise en Albanie.

Ma délégation tient en particulier à féliciter le Gouvernement de la République italienne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne, pour l'aide généreuse qu'ils ont rapidement apportée au peuple albanais. Nous tenons à souligner aussi le degré très élevé de coopération et de coordination de la République italienne, de l'OSCE et de l'Union européenne avec le Conseil de sécurité qui, à leur demande, a agi comme les circonstances l'exigeaient.

Ma délégation se félicite de la déclaration présidentielle qui sera publiée aujourd'hui, dans la mesure où l'exemple de l'Albanie illustre parfaitement le nouveau concept de paix et de sécurité internationales adopté et mis en pratique par le Conseil de sécurité. En Albanie, la Force multinationale de protection n'a pas seulement contribué à mettre fin aux attaques armées et à l'anarchie, elle a aussi réparé le tissu social fondamental et, comme de juste, mis l'avenir de l'Albanie entre les mains des Albanais eux-mêmes. La déclaration présidentielle souligne à juste titre qu'il appartient à présent aux Albanais d'assurer le retour à la normale dans le pays, avec l'aide et la coopération de la communauté internationale.

Le fait que le travail de la Force a été mené à bonne fin en Albanie montre aussi le rôle positif joué par une intervention internationale responsable lorsqu'elle est placée sous les auspices des Nations Unies. Cette intervention, au cours de laquelle, il importe de le souligner, on s'est limité à faire ce qui était nécessaire, en respectant strictement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Albanie, avait un objectif essentiellement humanitaire.

Dans ce contexte, nous nous félicitons par exemple de voir que grâce à l'appui technique apporté par la Force aux opérations humanitaires, il a été possible de vacciner 350 000 enfants contre la poliomyélite, de javelliser l'eau et de distribuer du matériel pédagogique. Grâce à la Force, on a pu relativement vite rouvrir les écoles, relancer l'activité commerciale et permettre d'une façon générale à la vie sociale et politique de reprendre son cours.

Il importe en particulier de souligner que, grâce au travail de la Force multinationale de protection, il a été possible d'assurer un climat de sécurité pendant la période des élections. Nous nous félicitons à cet égard de l'intervention opportune de la Force au moment où certains incidents graves se sont produits, ce qui a permis une plus

grande impartialité du processus électoral et une plus large participation des électeurs et d'éviter que les forces politiques violent la volonté électorale du peuple albanais. Il convient de mentionner tout particulièrement à cet égard que le travail de la Force a permis d'assurer la présence et la sécurité des observateurs à chaque étape du processus électoral.

Aussi ma délégation se félicite-t-elle de voir que les représentants parlementaires de l'Union européenne ont conclu que les élections s'étaient déroulées de manière satisfaisante et qu'elles pouvaient servir de base à un système démocratique pluraliste et libre. Nous nous réjouissons à cet égard des informations selon lesquelles le nouveau Gouvernement a entrepris ses activités constitutionnelles.

Il appartient à présent aux Albanais et à leurs institutions de continuer à bâtir leur avenir. Il importe notamment que le nouveau Gouvernement, dans un climat de liberté et de respect des droits de l'homme, s'efforce tout particulièrement de garantir la sécurité dans l'ensemble du pays et d'oeuvrer à la pleine réconciliation de ses habitants. Nul doute qu'il y a beaucoup à faire. Le processus conduisant à des institutions démocratiques est à la fois complexe et difficile. La communauté internationale ne peut rester inactive; elle doit maintenir son appui et sa coopération pour permettre la complète reconstruction de l'Albanie. Nous sommes convaincus que ce sera le cas.

Tout en exprimant à nouveau notre reconnaissance aux gouvernements qui ont fourni des troupes, et en particulier aux autorités italiennes qui ont facilité et coordonné les importants efforts de la communauté internationale en Albanie, ma délégation est heureuse d'annoncer, Monsieur le Président, qu'elle appuie résolument la déclaration présidentielle que vous ferez aujourd'hui au nom du Conseil de sécurité.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Si la crise immédiate en Albanie a pris fin, c'est essentiellement grâce au rôle clef joué par la Force multinationale de protection et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Une intervention rapide et efficace de la Force multinationale de protection placée sous la direction du Gouvernement italien a permis de garantir l'acheminement de l'aide et le fonctionnement en toute sécurité des autres organisations internationales. La participation de l'OSCE a été vitale, non seulement pour

permettre aux élections d'avoir lieu, mais aussi pour coordonner l'assistance internationale en faveur de l'Albanie d'une façon générale. Je tiens moi aussi à rendre un chaleureux hommage à tous ceux qui ont contribué à cette opération, et notamment au Gouvernement italien pour la manière efficace dont il a dirigé la Force multinationale de protection.

Certes des élections ont eu lieu, mais l'Albanie reste confrontée à d'importants défis. La responsabilité de relever ces défis incombe au premier chef aux Albanais et à leur gouvernement. Nous nous félicitons de l'engagement qu'a pris le nouveau Gouvernement d'encourager la réconciliation, de rétablir l'ordre et de procéder à des réformes économiques. Nous comptons que tous les secteurs de la société albanaise vont laisser de côté leurs divergences passées pour oeuvrer ensemble à la réalisation de cet objectif. Avec les autres membres de la communauté internationale, le Royaume-Uni est prêt à fournir l'aide et l'appui qui sont tellement nécessaires. Mais l'aide internationale dépendra avant tout de la volonté du Gouvernement albanaise lui-même de s'attaquer aux problèmes du pays, de veiller au respect de l'état de droit et des droits de l'homme, et de promouvoir les conditions indispensables pour permettre la relance économique.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Albanie, à qui je donne la parole.

**M. Kulla** (Albanie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de la façon dont vous conduisez les travaux du Conseil de sécurité et de vous remercier d'avoir inscrit à l'ordre du jour du Conseil ce débat public à l'occasion de la fin du mandat de la Force multinationale de protection en Albanie.

Comme on sait, pendant les premiers mois de cette année, l'Albanie s'est trouvée confrontée à une crise économique, politique et institutionnelle généralisée. Du fait de cette crise, mon pays est passé par une phase de complète anarchie, qui a entraîné le pillage des dépôts d'armes et la dispersion des armes parmi la population. Cette situation chaotique a fait plus de 1 500 morts et provoqué la destruction de nombreux biens publics et privés.

Le 13 mars 1997, le Conseil de sécurité a, par le biais d'une déclaration présidentielle, exprimé sa préoccupation devant la crise qui venait d'éclater en Albanie. Deux semaines plus tard, par sa résolution 1101 (1997), il a autorisé le déploiement, pour une période initiale de trois mois, d'une

Force multinationale de protection pour l'Albanie afin d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et de créer le climat de sécurité nécessaire aux missions des organisations internationales. Le mandat de la Force multinationale de protection a été prorogé pour une période supplémentaire de 45 jours par la résolution 1114 (1997).

Le Gouvernement albanaise exprime sa plus profonde gratitude au Conseil de sécurité pour la réaction rapide et pour l'attention particulière qu'il a accordée à la crise en Albanie. L'autorisation d'un déploiement immédiat de la Force en Albanie a empêché une nouvelle aggravation de la situation et a renforcé la confiance de la population. Cela a été un excellent exemple dans l'histoire des opérations autorisées par le Conseil de sécurité pour préserver la paix et la sécurité internationales.

Le Gouvernement albanaise exprime sa reconnaissance toute particulière au Secrétaire général pour sa participation personnelle et l'attention continue qu'il a accordée à cette question, et pour les réunions d'information régulières qu'il a tenues à l'intention du Conseil de sécurité.

Du 28 mars au 14 août 1997, le Conseil de sécurité, sous l'impulsion des Ambassadeurs de la Pologne, du Portugal, de la République de Corée, de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni, a examiné 11 rapports périodiques sur l'activité de la Force multinationale de protection en Albanie. Dans ce contexte je les remercie tous, et je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Dejammet de la France de son excellent travail et de la manière compétente et avisée dont il a présenté les rapports au Conseil de sécurité. Et en dehors du Conseil, ma reconnaissance va en même temps à l'Ambassadeur Fulci de l'Italie, pour l'appui considérable qu'il a apporté et le travail fructueux qu'il a accompli s'agissant de cette question importante.

L'opération de la Force multinationale de protection pour l'Albanie, connue sous le nom d'Opération Alba, a mené sa mission avec succès. Cette Force est arrivée en Albanie le 15 avril. Elle était formée de contingents fournis par 11 États Membres et elle était composée de 7 215 hommes. En étroite collaboration avec le Gouvernement albanaise, la Force a mené sa mission de façon neutre et impartiale en respectant intégralement son mandat énoncé dans les résolutions susmentionnées du Conseil de sécurité.

Cette Force a dû surmonter de nombreuses difficultés sur un terrain inconnu, avec des armes disséminées partout, et à un moment où un gouvernement de réconciliation nationale venait tout juste d'être formé à la suite du com-

promis auquel sont parvenues les parties politiques albanaises en mars de cette année.

Le peuple et le Gouvernement albanais expriment leur profonde gratitude aux pays membres de la Force. Nos remerciements vont à l'Italie pour la manière excellente dont elle a dirigé la Force, et à l'Autriche, à la Belgique, au Danemark, à la France, à la Grèce, au Portugal, à la Roumanie, à la Slovénie, à l'Espagne et à la Turquie, ainsi qu'à chaque commandant et à chaque soldat envoyé en Albanie. Ces contingents étaient courageusement résolus à créer des zones de sécurité en vue de faciliter la distribution de l'aide humanitaire, les activités des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, et d'accroître la confiance nécessaire aux activités de la police et de l'armée albanaises, facilitant ainsi le travail du Gouvernement de réconciliation nationale. Cette Force a créé un climat positif de confiance et de sécurité pour les Albanais et pour les missions d'observateurs des organisations internationales pendant les élections parlementaires albanaises du 29 juin 1997.

Le peuple albanais a bien compris le rôle et l'importance de cette Force. Il l'a soutenue et l'a accueillie avec hospitalité. Alors que de nombreuses pertes albanaises avaient été enregistrées, aucun soldat de cette Force n'a fait l'objet d'agressions ni n'a perdu la vie pendant la présence de la Force en Albanie. Ce fait ne signifie pas que l'opération n'était pas dangereuse ou difficile. Cela prouve que cette entreprise a été fructueuse et efficace. En même temps, cela montre la reconnaissance et la solidarité des Albanais à l'égard de cette Force.

Le Gouvernement albanais salue, et remercie les organisations internationales régionales — telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Union de l'Europe occidentale — pour leur disponibilité et leur assistance durant la phase d'urgence de la crise albanaise, et les autres organisations humanitaires gouvernementales et non gouvernementales qui ont assuré la fourniture de l'assistance humanitaire en Albanie. Cela témoigne du succès que l'ONU pourrait remporter si elle devait faire face à une crise humanitaire.

Le 29 juin de cette année, des élections parlementaires ont eu lieu en Albanie, débouchant sur la formation d'un nouveau Gouvernement de coalition, sur une base politique plus représentative. Les priorités essentielles de ce Gouvernement sont le rétablissement rapide de l'ordre public et la relance économique du pays.

Nous sommes convaincus que l'ordre public et la sécurité seront assurés sans tarder, et que l'Albanie va s'engager dans la voie d'un développement normal et solide. En même temps, nous sommes pleinement convaincus que l'appui de la communauté internationale et les efforts déployés par notre pays pour sa reconstruction se poursuivront.

Nous espérons que la conférence des donateurs, qui doit se tenir bientôt en Italie, après la réunion qui s'est tenue à Rome, le 31 juillet de cette année, débouchera sur des résultats concrets pour un progrès et un développement rapides en Albanie.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Albanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Italie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Fulci** (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de dire que l'Italie souscrit intégralement à la déclaration qui sera faite par le Représentant permanent du Luxembourg, l'Ambassadeur Jean-Louis Wolfeld, au nom de l'Union européenne et des pays associés.

Le 11 août, le commandant de la Force multinationale de protection, le général Forlani, a quitté le sol albanais, achevant le retrait des contingents des 11 pays qui ont participé à l'Opération Alba. Au total, 7 215 hommes ont été déployés, dont plus de la moitié étaient italiens. Ils ont mené 1 698 missions. Sous la protection de la Force, 5 168 tonnes de denrées alimentaires et 339 tonnes de médicaments ont été distribuées.

La Force multinationale de protection — autorisée par les résolutions 1101 (1997) et 1114 (1997) du Conseil de sécurité — a collaboré étroitement avec les autorités albanaises, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'autres grandes organisations internationales, y compris l'ONU et ses organismes apparentés, en vue de trouver une solution pacifique à la crise. La Force a facilité l'acheminement rapide et sûr de l'assistance humanitaire et a contribué à créer le climat de sécurité nécessaire aux missions des organisations internationales.

En outre, la Force multinationale de protection a fourni le cadre sécuritaire nécessaire pour les élections albanaises, qu'ont rendu possibles les navettes diplomatiques constantes

du Président Vranitzky, l'envoyé spécial du président en exercice danois de l'OSCE. Il s'agit là me semble-t-il d'un élément crucial du succès, et il convient de le mentionner. Le processus a été surveillé par l'OSCE et a abouti à l'élection d'un nouveau parlement et à la formation d'un nouveau gouvernement. Les élections ont été un pas décisif vers la stabilité et la réconciliation nationale du pays; elles ont renforcé la démocratisation et ont rendu confiance aux Albanais.

Rétrospectivement, ce résultat positif est dû à deux facteurs fondamentaux : la détermination d'un groupe de pays — «la coalition des bonnes volontés» — d'agir rapidement pour rétablir une situation normale en Albanie, fût-ce au risque de la vie de leurs contingents; et la rapidité des délibérations du Conseil de sécurité, en présence du Secrétaire général Kofi Annan — qui, vous vous en souviendrez, s'est rendu à deux reprises en Albanie pour faire comprendre l'urgence de la situation et a donné aux autorités italiennes, lors de son passage à Rome, des conseils précieux sur la conduite de l'opération.

Nous ne pouvons oublier que lorsque la décision a été prise de lancer l'opération, le Gouvernement était en train de perdre le contrôle du territoire, et le pays glissait vers l'anarchie. La situation économique s'était désintégrée par suite de l'effondrement des formules de placement à la chaîne qui ont dévasté les économies de milliers de familles. La crise était imminente. Les dépôts d'armes ont été pillés et la population civile s'est armée de plus en plus. Les délits ordinaires se généralisaient, surtout après l'effondrement du système pénitencier. La crise risquait à tout moment de s'étendre aux pays voisins.

Grâce à la rapidité et à la fermeté de l'action de la communauté internationale, la situation a pu être contenue et inversée, et 3,5 millions d'Albanais sont maintenant sur la voie de la normalité, de la sécurité interne et peut-être même du redressement économique et social. Si la communauté internationale avait agi avec la même rapidité et la même détermination en Bosnie-Herzégovine et dans la région des Grands Lacs, des milliers de vies auraient sans doute pu être sauvées, et des souffrances et des destructions immenses évitées.

À notre avis plusieurs facteurs ont contribué au résultat positif de l'opération albanaise. Certains d'entre eux sont novateurs et pourraient se révéler utiles pour la planification et la conduite d'activités similaires à l'avenir.

Premièrement, il y a eu l'unité d'intention dont a fait preuve un groupe de pays, qui se sont montrés disposés à

s'impliquer immédiatement dans une opération risquée mais nécessaire.

Deuxièmement, il y a eu l'action résolue du Conseil de sécurité qui, le 28 mars 1997, a approuvé le mandat de la Force le même jour, 12 heures après la demande des autorités albanaises. Le Conseil a battu là un record.

Le troisième facteur a été la planification et le déploiement rapides de la Force multinationale de protection. Ce n'est pas sans fierté que je mentionnerai qu'il n'a fallu que quatre jours au quartier général italien, à partir du moment où la résolution a été adoptée pour présenter les directives opérationnelles aux autres pays participants, tandis qu'une mission préparatoire atterrissait en Albanie. Deux semaines plus tard les premiers contingents de la Force multinationale de protection étaient déployés sur le terrain.

Quatrièmement, il y a eu des consultations politiques et une coordination intenses et approfondies entre les pays participants, ce qui a permis de donner à la Force les directives nécessaires dès le début. Un comité directeur a été créé; il se réunissait une fois par semaine à Rome sous la présidence de l'Ambassadeur Amadeo de Franchis, et était composé des directeurs politiques des 11 pays fournissant des contingents et du commandant de la Force. Des représentants de l'ONU et des organismes qui lui sont apparentés, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Union de l'Europe occidentale et le Comité international de la Croix-Rouge ont tous participé en tant qu'observateurs à ses travaux. Ainsi tous les pays qui fournissaient des contingents et les organisations internationales concernées ont pu dialoguer et prendre des décisions communes en temps réel, qui ont toujours été fondées sur le consensus — et je souligne ce point, que je considère très important. Le Comité directeur a également établi une fois par quinzaine les 11 rapports demandés par le Conseil de sécurité, fournissant de ce fait des informations rapides et complètes sur les activités de la Force.

Cinquièmement, des limites bien définies ont été posées dès le début dans le calendrier de l'opération, et il a été fixé une échéance qui a été pleinement respectée.

Le sixième facteur a été une intégration globale et constante des aspects politique, militaire et humanitaire de l'ensemble de l'opération.

Le dernier facteur, et non des moindres, a été le respect total et absolu par la Force de la neutralité et de

l'impartialité totales que son mandat lui impose d'avoir envers les forces politiques albanaises, en plus du fait qu'elle s'est abstenue de toute forme d'activités de police, bien que cela ait été parfois difficile.

En un mot, pour cette opération, les trois règles d'or de la nouvelle doctrine en matière de maintien de la paix ont été strictement respectées : demande et consentement du gouvernement légitime; impartialité absolue de la force de maintien de la paix; et non-recours aux armes sauf dans les cas de légitime défense. Par conséquent, comme l'a d'ores et déjà constaté notre collègue de Guinée-Bissau, l'Albanie peut être considérée comme étant un nouveau succès de l'ONU, comme le Mozambique, le Cambodge, El Salvador et Haïti.

À partir de maintenant, l'Albanie entre dans une deuxième phase tout aussi difficile : elle doit oeuvrer à la réconciliation nationale à long terme, au relèvement des institutions de l'État, à la réforme économique et à la reconstruction. Nul ne peut nier que c'est au peuple albanais et aux autorités albanaises qu'incombe au premier chef la responsabilité de l'avenir de l'Albanie. Mais leurs efforts ne seront d'aucune utilité si la communauté internationale ne leur offre pas l'assistance dont ils ont tant besoin dans cette nouvelle phase. Nous semblons être sur la bonne voie. Les principaux donateurs multilatéraux et bilatéraux conjuguent véritablement leurs efforts afin d'aider les Albanais à stabiliser leur économie, à créer des conditions favorables à une croissance stable et durable.

Mais la croissance économique à elle seule ne suscitera pas la stabilité et le progrès : l'administration et les institutions démocratiques du pays doivent également être renforcées comme nous l'ont enseigné les événements récents. Il faudra s'occuper particulièrement des éléments les plus vulnérables de la population albanaise, notamment les enfants, qui représentent l'avenir du pays — l'avenir de tous nos pays — et pour lesquels des programmes d'assistance appropriés doivent être adoptés de toute urgence.

L'Italie s'engage à continuer d'apporter son concours pour le relèvement de son voisin de l'Adriatique. Sur le plan multilatéral, nous agissons dans le cadre des organisations internationales qui sont déjà actives dans le pays, des institutions financières internationales et des nombreuses organisations non gouvernementales qui ont déjà commencé à aider l'Albanie à relever les défis auxquels elle est confrontée : n'oublions pas les organisations non gouvernementales, qui ont toujours joué un rôle très important dans ce type de situations. Sur le plan bilatéral, le Gouvernement italien a créé un comité spécial, composé des administra-

tions qui ont participé aux activités d'assistance en faveur de l'Albanie et présidé par le Commissaire Angioni, qui sera chargé de coordonner toutes les initiatives bilatérales visant à assurer le relèvement social et économique du pays, et donnera la priorité à l'éducation publique, au système de santé et au système judiciaire, à la promotion du commerce et au renforcement des petites et moyennes entreprises.

À cette fin, comme cela a été rappelé dans des déclarations précédentes, en mai et en juillet nous avons convoqué deux conférences préparatoires à Rome, présidées personnellement par le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, M. Dini, auxquelles les institutions financières internationales, les principaux donateurs et toutes les autres organisations internationales intéressées ont pris part. Ces conférences ouvrent la voie à une conférence ministérielle qui doit se tenir à Rome cet automne, et ultérieurement à une conférence des donateurs à Bruxelles. Nous sommes certains qu'avec l'appui de la communauté internationale, l'Albanie montrera la détermination nécessaire d'être pleinement réintégrée dans la famille européenne, à laquelle elle appartient géographiquement, historiquement et culturellement.

Je tiens à réitérer les sincères remerciements de mon pays aux 10 autres États et gouvernements qui ont coopéré avec tant d'efficacité au succès de cette opération, et à exprimer notre profonde gratitude aux Présidents du Conseil, qui se sont pleinement rendu compte de l'urgence de la situation à des moments critiques : l'Ambassadeur Włosowicz de la Pologne; l'Ambassadeur Monteiro du Portugal; l'Ambassadeur Park de la République de Corée; l'Ambassadeur Lavrov de la Fédération de Russie; l'Ambassadeur Osvald de la Suède; et vous, bien entendu, Monsieur le Président.

Je remercie également les autres membres du Conseil de sécurité qui se sont résolument engagés à autoriser et à suivre l'opération, notamment l'Ambassadeur Dejammet de la France, dont le pays a été l'un des principaux pays à fournir des contingents à la Force et dont la délégation a joué un rôle essentiel dans les délibérations du Conseil. Et, bien entendu, mes félicitations sincères vont à notre collègue, l'Ambassadeur Kulla de l'Albanie, qui, tout au long de cette période éprouvante pour son pays, a toujours suivi le processus ici à New York avec calme, compétence et talent diplomatique.

Cependant, notre travail ici aurait peu de résultats sinon aucun sans le courage et le dévouement des officiers et des soldats qui risquent leur vie tous les jours en participant à des activités de maintien de la paix. Grâce à ces

officiers et ces soldats, les idéaux de la paix et de la solidarité de la Charte deviennent une réalité pour des millions de personnes dans le monde. Nous leur devons à tous toute notre gratitude.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Italie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Çelem** (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : L'Albanie et son peuple ami ont connu des moments difficiles. Ces difficultés ont été, dans une large mesure, le résultat d'un processus douloureux d'adaptation à un nouvel ordre politique, social et économique. La paix, la sécurité et la stabilité dans la péninsule des Balkans, dont la Turquie fait partie, sont devenues d'autant plus critiques, étant donné la longue épreuve que constitue le démantèlement de la Yougoslavie. Nous avons considéré la crise en Albanie sur cette toile de fond. Nous étions convaincus que le fait d'assurer la paix et la stabilité intérieures constituait une condition préalable à la préservation de la paix et de la stabilité dans la région. En fait, le contingent que nous avons fourni à la Force multinationale de protection n'a fait que refléter l'engagement et l'intérêt sans faille de la Turquie à l'égard de la stabilité régionale et des efforts internationaux de maintien de la paix.

Comme on s'en souviendra, l'initiative de trouver une solution efficace au problème est issue de la volonté politique des dirigeants albanais. C'est le Gouvernement albanais qui a demandé l'assistance de la communauté internationale, et les États Membres, amis et voisins de l'Albanie, ont estimé avoir le devoir de prêter à ce pays l'appui nécessaire et ferme qui lui permettra de s'engager rapidement sur la voie de la paix et de la stabilité.

Cet appui a été accordé par le biais de la Force multinationale de protection, dans le cadre juridique établi par les résolutions 1101 (1997) et 1114 (1997). À cet égard, il y a lieu de saluer, au nom de la communauté internationale, l'Italie pour le rôle de chef de file qu'elle a assumé dans cet acte de solidarité internationale. La Turquie a été au nombre des auteurs de ces deux résolutions. Ces résolutions ont fourni le cadre d'une opération limitée pour ce qui est de ses objectifs et de sa durée, mais permettant de répondre aux exigences de la mission.

L'opération elle-même a acquis un caractère propre circonstanciel. Il ne s'agissait pas d'un effort de maintien de la paix des Nations Unies au sens classique. Il est possible qu'à l'avenir une telle méthode puisse être envisagée et utilisée dans d'autres situations d'urgence. En fait, l'arrangement prévu dans la résolution 1125 (1997) pour la République centrafricaine pourrait être considéré comme un autre exemple d'une nouvelle forme d'opération de maintien de la paix. L'effort de maintien de la paix en Bosnie est également devenu une opération de maintien de la paix de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) avec des caractéristiques semblables. Nous pensons que les avantages et les inconvénients de ces initiatives méritent d'être examinés de plus près.

En tout état de cause, l'opération en Albanie a été fructueuse. Elle a bénéficié de toute la coopération des autorités albanaises et en particulier du peuple albanais. Le contingent turc a accompli sa tâche dans un climat d'amitié et de coopération. La planification et la coordination entre les États qui ont fourni des contingents ont permis le bon déroulement de l'opération. Le peuple albanais a ainsi été en mesure de tenir des élections parlementaires qui ont ouvert la voie à un relèvement de la crise. Mon gouvernement s'est félicité des élections qu'il considère comme un premier pas visant à apporter une solution durable aux problèmes de l'Albanie par des moyens démocratiques.

La Force multinationale de protection n'a été qu'un élément d'un effort international de plus grande envergure visant à contribuer à la paix et à la stabilité en Albanie et à l'aider à reprendre sa marche vers un règlement politique, économique et social complet. Les contributions des autres organisations internationales doivent également être mentionnées, en particulier celles de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui, en fournissant le cadre de coordination pour l'assistance internationale en Albanie, a contribué pour beaucoup aux efforts conjoints permettant de contenir et de venir à bout de la crise. Mais le véritable travail commence maintenant. Une aide internationale soutenue est nécessaire pour assurer la stabilité durable et le développement viable de l'Albanie.

L'opération a contribué de façon efficace à réaliser l'un des principaux objectifs inscrits dans la Charte de cette organisation, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité; elle a également contribué à rétablir la stabilité dans un État Membre, l'Albanie. Le moment est venu d'accomplir une autre tâche essentielle : celle de mettre sur pied une coopération internationale pour résoudre les problèmes de nature économique, social, culturel et humanitaire de l'Albanie.

Mon gouvernement continuera comme toujours à soutenir l'Albanie, avec laquelle nous partageons des liens historiques et culturels étroits, par le biais d'arrangements bilatéraux, tout en assumant sa part de responsabilité dans les efforts collectifs déployés au sein des instances internationales.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Luxembourg. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Wolzfeld** (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et Chypre se rallient à cette déclaration. L'Islande, le Liechtenstein et la Norvège s'y associent également.

La Force multinationale de protection en Albanie vient d'achever son mandat. En mars dernier, le Gouvernement albanais avait sollicité l'assistance de la communauté internationale, en vue de soutenir ses efforts visant à surmonter la situation de chaos et d'anarchie dans laquelle avait sombré le pays. La communauté internationale avait réagi avec rapidité, et dès le 28 mars, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1101 (1997), par laquelle il autorisait une force multinationale de protection à faciliter l'acheminement rapide et sûr de l'assistance humanitaire en Albanie, et à contribuer à l'instauration du climat de sécurité nécessaire à l'accomplissement des missions des organisations internationales.

Le 19 juin, le Conseil de sécurité prolongeait le mandat de la Force, notamment en vue de contribuer, par une présence internationale, à la stabilité nécessaire au déroulement du processus électoral dans le calme et la sécurité.

L'Union européenne souhaiterait exprimer sa reconnaissance aux pays qui fournissent des contingents — dont huit ont été mis à disposition par les États membres de l'Union européenne — et en particulier au Gouvernement italien, qui a joué un rôle déterminant dans la constitution et dans la conduite de la Force multinationale.

L'action de la communauté internationale en Albanie n'aurait pas été possible sans celle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'Union européenne entend remercier très chaleureusement M. Vranitzky, Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE, des efforts inlassables qu'il a déployés sur le terrain et dans les organisations internationales, afin

de permettre la tenue d'élections dans des conditions acceptables.

Les différentes organisations internationales, dont l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et le Conseil de l'Europe, qui ont coopéré au sein du cadre de coordination de l'OSCE, ont accompli un travail remarquable, en évitant tout double emploi inutile et en fournissant une assistance efficace au peuple albanais dans les moments les plus difficiles.

Entre 1991 et 1996, l'Union européenne a fourni une assistance considérable à l'Albanie, d'un montant global de 450 millions d'ECU, notamment en matière d'assistance humanitaire et de coopération technique. Depuis le début de la crise, l'Union européenne a pleinement assumé le rôle qui lui incombait en vue de rétablir la stabilité politique et la sécurité. Elle a participé activement, de concert avec les autres organisations coopérant au sein du cadre de coordination mis en place par l'OSCE, aux efforts déployés en matière de démocratisation, et de protection des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités, ainsi qu'à la préparation et à la surveillance des élections.

L'Union européenne a déclaré à plusieurs reprises qu'elle était déterminée à aider l'Albanie à retrouver la stabilité politique et à rétablir la sécurité. Elle souligne cependant la responsabilité première qui incombe aux autorités albanaises dans la définition de réponses appropriées aux défis que constituent le rétablissement de la stabilité et de la sécurité, la réconciliation nationale, la promotion d'institutions démocratiques et la relance économique du pays. Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite du succès récent des forces de sécurité albanaises, à Vlore, où elles ont récupéré des armes illégales et se sont opposées à des bandes armées.

Avant tout, l'ordre public et le respect de la loi doivent être restaurés, les droits de l'homme, y compris ceux des personnes appartenant à des minorités, respectés, et les règles démocratiques, appliquées. La constitution du Parlement, ainsi que la formation rapide d'un gouvernement fondé sur les résultats des élections, ont constitué une étape fondamentale à cet égard.

L'Union européenne considère qu'avec le retrait de la Force multinationale de protection la phase d'urgence a pris fin, et que s'engage désormais le processus de stabilisation et de normalisation. La communauté internationale soutiendra les efforts du Gouvernement albanais en matière de restauration des institutions de l'État, de consolidation de la

vie démocratique dans ce pays, et de reconstruction de son système économique et financier.

Pour la période allant de 1996 à 1999, l'Union européenne a prévu un montant global d'assistance de 212 millions d'ECU. Une fois les nouvelles structures gouvernementales et administratives établies, cette aide sera revue en fonction de la situation sur le terrain.

Lors de la Conférence des hauts fonctionnaires sur l'Albanie, qui s'est tenue à Rome, sous la présidence du Ministre italien des affaires étrangères, le 31 juillet 1997, les participants ont appelé à l'établissement de relations de travail constructives entre le nouveau gouvernement et l'opposition dans un véritable esprit de réconciliation nationale. L'Union européenne suivra de près les engagements pris par le Gouvernement albanais à ce sujet. La communauté internationale, et en particulier l'Union européenne, ont annoncé que l'aide internationale serait soumise à une conditionnalité politique et économique, qui déterminera les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre du processus de réforme.

L'Union européenne a préparé un projet d'ordre du jour international pour l'Albanie, dont la version définitive sera présentée lors d'une réunion ministérielle sur l'Albanie, qui se tiendra en automne à Rome, et qui aura pour tâche d'établir les bases d'une future assistance institutionnelle et économique. D'autre part, une conférence de donateurs sera également convoquée à Bruxelles par la Commission européenne, en coopération avec la Banque mondiale, ceci après que le Gouvernement albanais et le Fonds monétaire international se seront mis d'accord sur un programme de réforme économique.

Enfin, l'Union européenne accueille favorablement le fait que l'OTAN ait décidé d'étudier la possibilité de mettre sur pied un programme de reconstruction de l'armée albanaise, dans le cadre du Partenariat pour la paix.

La population albanaise a connu une période douloureuse et particulièrement difficile au cours de ces derniers mois. L'Union européenne et la communauté internationale ont apporté leur appui politique, humanitaire et économique pour surmonter la crise. La Force multinationale de protection a joué un rôle majeur dans cette entreprise. L'Union européenne entend exprimer sa gratitude à tous les hommes et femmes qui ont participé à cet effort. Il appartient dorénavant aux Albanais, et à leur gouvernement nouvellement élu, d'engager des réformes politiques et économiques globales, dans le cadre du respect des droits de l'homme et

des principes démocratiques. En acceptant ce défi, l'Albanie pourra compter sur l'appui continu de l'Union européenne.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Slovénie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Türk** (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes sincèrement reconnaissants de la tenue de ce débat public, qui permet au Conseil de sécurité d'évaluer les réalisations de l'importante force multinationale en Albanie et de se concentrer sur les tâches qui restent à accomplir à la fin de son mandat.

La Slovénie approuve pleinement la déclaration que vient de faire le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne et à laquelle elle souscrit. Nous aimerions ajouter les observations suivantes.

Ces derniers mois, l'Albanie a traversé une période extrêmement difficile. Les événements qui ont abouti à l'effondrement des institutions de l'État et à la perturbation de l'ordre public sont bien connus. Le phénomène de désintégration sociale qui en a résulté aurait pu affecter gravement et négativement la situation sécuritaire déjà précaire dans le voisinage immédiat. La gravité de ces circonstances exigeait une action rapide et concrète.

Les États de la région et d'autres ont montré leur capacité de coopérer efficacement pour faire face à cette situation. Peu après l'appel à l'aide lancé par les autorités albanaïses, la Force multinationale de protection a été créée sous la direction de l'Italie et déployée dans le pays. Il a été très encourageant de constater qu'une réponse prompt et efficace est possible. Nous rendons hommage à l'Italie pour son initiative et la façon efficace dont elle a dirigé l'opération, ainsi qu'au Gouvernement albanais pour sa coopération qui a considérablement contribué à l'exécution du mandat. En outre, cette opération représente un exemple de coopération réussie entre l'ONU et les organisations régionales compétentes, ainsi qu'un exemple d'action préventive adéquate et venant à point nommé.

La Force multinationale de protection a joué un rôle indispensable en Albanie. Elle a permis de créer des conditions propices au rétablissement de la stabilité et à la normalisation de la situation. En plus de sa mission fondamentale de protection de l'assistance humanitaire, la Force multinationale a fait régner un climat de sécurité pour les élections. La conduite des élections et leurs résultats ont été certifiés comme étant acceptables par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil

de l'Europe. Ces élections ont ainsi représenté une étape déterminante sur la voie de la reconstruction d'un ordre démocratique en Albanie.

Toutefois, le succès du processus électoral n'est qu'un début. Les difficultés auxquelles est confronté le nouveau Gouvernement albanais sont énormes. La réconciliation politique, la consolidation de la démocratie et les réformes institutionnelles et économiques sont autant de tâches qui exigeront la stabilité et un climat de sécurité. Le rétablissement de l'ordre public dans l'ensemble du pays est une tâche énorme, compte tenu de la persistance d'une situation anarchique et de la présence de bandes armées dans certaines parties du pays. Il importe de voir que la situation est encore lourde de dangers qui risquent de compromettre les progrès réalisés jusqu'à présent. C'est pourquoi la communauté internationale doit rester présente en Albanie et continuer à aider ce pays à réaliser de nouveaux progrès.

La Slovénie a participé à la Force multinationale de protection et elle est disposée à fournir une assistance supplémentaire dans le cadre de mécanismes multilatéraux ou bilatéraux appropriés. Le développement et l'assistance humanitaire revêtiront une importance particulière dans la phase de reconstruction qui va s'ouvrir. La Slovénie a récemment fourni une aide humanitaire à l'Albanie, notamment des médicaments. Elle est disposée en outre à contribuer aux efforts visant à former et mettre en place les forces de sécurité, en particulier le personnel chargé de lutter contre le crime organisé.

Nous nous félicitons de la possibilité d'un éventuel rôle que pourrait jouer l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans le processus de stabilisation. En sa qualité de membre du Partenariat pour la paix, la Slovénie est prête à soutenir ce rôle.

Enfin, la Slovénie se félicite que la Banque mondiale soit disposée à aider à la mise en oeuvre d'un programme d'impact rapide pour le relèvement économique de l'Albanie et que les pays donateurs envisagent de convoquer une conférence sur l'assistance en faveur de l'Albanie, dès que le Gouvernement albanais et le Fonds monétaire international seront parvenus à un accord sur un programme de réforme économique.

La stabilité et la sécurité dans la région de l'Europe du Sud-Est demeure une source de préoccupation pour la communauté internationale. La participation des institutions internationales compétentes à l'action menée en Albanie continue de revêtir une grande importance. La Slovénie est disposée à faire sa part. À cet égard, nous nous félicitons en

particulier qu'il ait été prévu de tenir une conférence ministérielle sur l'Albanie cet automne, à Rome.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Danemark. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Molde** (Danemark) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), je me félicite que le Conseil de sécurité ait décidé de consacrer une séance officielle à la situation en Albanie. Cette séance nous offre opportunément l'occasion de résumer les points essentiels de la participation de l'OSCE au règlement de la crise en Albanie et d'examiner les paramètres d'une future assistance internationale à ce pays.

Avec les élections parlementaires des 29 juin et 6 juillet 1997 jugées acceptables et adéquates, suivies de la formation d'un nouveau Gouvernement en Albanie, l'OSCE a atteint les objectifs principaux de son mandat, à savoir offrir ses bons offices afin de rétablir les contacts entre les partis politiques albanais, en particulier en vue de l'adoption d'une nouvelle loi électorale qui puisse être acceptée par tous les partis, préparer la voie pour la tenue d'élections acceptables eu égard aux difficultés de la situation à la fin du mois de juin, et permettre ainsi à la communauté internationale d'aider à la reconstruction de l'Albanie. Ces résultats ont été possibles grâce à l'intervention rapide de la communauté internationale et, notamment, du Conseil de sécurité.

Avec le nouveau Gouvernement en place, un nouveau départ s'offre à l'Albanie. La responsabilité de façonner leur avenir incombe avant tout aux Albanais eux-mêmes. La communauté internationale doit néanmoins se tenir prête à continuer d'aider l'Albanie dans ce processus. Il importe de parvenir à un accord sur les modalités d'une assistance internationale.

L'OSCE est prête à persévérer dans son soutien à l'Albanie. Compte tenu des décisions qu'elle a prises au mois de mars et de l'expérience récemment acquise dans le cadre des efforts déployés sur le plan international en faveur de l'Albanie, et partant des conclusions de la conférence tenue à Rome le 31 juillet de cette année, l'OSCE est prête à relever le défi de deux manières : premièrement, en continuant de fournir un cadre de coordination pour les activités internationales menées en Albanie, dans lequel les organisations internationales pourront jouer un rôle à part entière dans leurs domaines de compétence respectifs et, deuxièmement, en offrant, en coopération avec d'autres

organisations internationales, des conseils et une assistance dans son domaine d'expérience propre.

L'OSCE s'emploie maintenant essentiellement à fournir une assistance postélectorale visant à promouvoir la consolidation et le développement de la démocratie et des valeurs démocratiques, ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. À cette fin, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE s'attache activement à élaborer des programmes concrets destinés à cette assistance postélectorale, qui est essentielle.

Il importe avant tout de maintenir une coordination étroite avec les autres organisations internationales ayant des activités dans ce domaine, afin d'éviter les chevauchements et d'assurer les complémentarités voulues. L'OSCE collaborera étroitement avec le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, les organisations non gouvernementales et d'autres organismes. L'expérience acquise jusqu'à présent a été positive.

Le groupe de travail sur l'Albanie, qui est présidé par M. Vranitzky, continuera de se réunir en vue de garantir une approche internationale d'ensemble de la question albanaise. Le programme d'assistance économique auquel participent le Fonds monétaire international, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque mondiale et la Commission de l'Union européenne, de même que les accords bilatéraux, doivent s'accompagner d'une réforme politique et de progrès dans le processus de réconciliation nationale.

La présence de la Force multinationale de protection a permis cette action internationale. Sans elle, les élections parlementaires n'auraient pas pu se dérouler de manière aussi satisfaisante. À cet égard, le Président en exercice tient à exprimer sa gratitude au Conseil de sécurité pour la rapidité avec laquelle il a adopté la résolution 1101 (1997), qui demandait le déploiement de la Force multinationale de protection, et il se félicite que le mandat de la Force ait été prorogé le 19 juin.

La Force multinationale de protection a quitté l'Albanie cette semaine. Le maintien de la présence internationale dépendra des conditions de sécurité. Le Président en exercice se félicite par conséquent que le Gouvernement albanaise ait récemment adopté un plan en vue du rétablissement de l'ordre en Albanie, et il l'encourage à poursuivre un dialogue positif avec la communauté internationale sur les questions de sécurité.

Pour terminer, les leçons tirées de la crise albanaise sont de deux ordres : premièrement, une réaction immédiate et décisive de la communauté internationale peut beaucoup contribuer à empêcher une accentuation de la déstabilisation; deuxièmement, une manière globale d'aborder le problème est nécessaire.

Les questions de relance économique, de réforme politique et de sécurité sont toutes liées. Par conséquent, l'effort international doit conjuguer ces éléments. Ce sont les leçons que la communauté internationale doit avoir à l'esprit lorsqu'elle s'attaque à d'autres crises. L'OSCE continuera à jouer son rôle et elle encourage toutes les autres organisations internationales et tous les pays engagés en Albanie à faire de même.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Grèce. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Zacharakis** (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souscrit sans réserve à la déclaration que le Représentant permanent du Luxembourg a faite au nom de l'Union européenne. La Grèce attache beaucoup d'importance à ses relations avec l'Albanie voisine, à laquelle l'unissent des liens étroits d'amitié et de coopération.

Pendant les années qui ont suivi les changements politiques dans ce pays, la Grèce a beaucoup contribué aux efforts du peuple albanaise pour promouvoir le progrès politique, économique et social. Le peuple grec a réservé un accueil chaleureux à des centaines de milliers d'Albanais venus en Grèce pour travailler et assurer un avenir meilleur à eux-mêmes et à leurs familles. En même temps, les deux pays ont créé un cadre solide pour le développement de leurs relations, fondées sur les principes du bon voisinage, dans tous les domaines.

En dépit de quelques accrocs dans leurs relations par le passé, la Grèce et l'Albanie ont réussi à surmonter des difficultés anciennes et à créer entre elles un climat de confiance et de compréhension mutuelles. Entre 1991 et 1996, la Grèce a apporté une aide économique, technique et humanitaire considérable à l'Albanie. Depuis que la dernière crise a éclaté, en février, la Grèce n'a une fois encore épargné aucun effort pour aider, aux niveaux tant bilatéral que multilatéral, à son règlement pacifique.

La Grèce a fourni un régiment à la Force multinationale de protection. Elle a contribué à la présence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

(OSCE) en Albanie par l'intermédiaire de plusieurs responsables et experts et elle a fourni une importante assistance humanitaire en même temps qu'elle accueillait dans des hôpitaux grecs un grand nombre de ressortissants albanais qui avaient besoin de soins. Le Gouvernement grec a pris diverses initiatives, aux niveaux tant bilatéral qu'international, pour tenter de rapprocher les parties albanaises afin de trouver une solution négociée aux problèmes existants et de créer les conditions propices à la tenue d'élections libres et régulières.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler aux membres la visite fructueuse à Athènes les 2 et 3 avril, du Premier Ministre d'alors, M. Fino, et les pourparlers qu'il a eus avec M. Pangalos, le Ministre des affaires étrangères, M. Van Mierlo, Président à l'époque du Conseil des ministres de l'Union européenne, et M. Vranitzky, le représentant spécial du président en exercice de l'OSCE. Ces pourparlers ont aidé toutes les parties à se mettre d'accord sur la structure de la présence internationale en Albanie.

En coopération étroite avec le Gouvernement albanais, la Grèce a l'intention de continuer à renforcer ses relations avec l'Albanie ainsi que son aide en faveur de ce pays en lançant des programmes économiques et techniques spécifiques. La visite à Tirana, la semaine dernière, du Ministre grec des affaires étrangères à la tête d'une importante délégation de membres du Gouvernement et de parlementaires, a préparé la voie au redoublement des efforts conjoints des deux gouvernements pour promouvoir différents projets de coopération dans les domaines économique, militaire et de la police.

Le Gouvernement grec a d'autre part annoncé l'octroi d'une aide financière de 80 millions de dollars pour financer des projets de développement spécifiques en Albanie. La Grèce s'est engagée à continuer de prendre part à tous les efforts de la communauté internationale pour aider l'Albanie au cours de la période de transition dans laquelle elle se trouve. La Grèce participe à cet égard au programme de Partenariat pour la paix en faveur de l'Albanie, à la présence de l'OSCE en Albanie, à la mission de l'Union de l'Europe occidentale pour réorganiser la police albanaise et à divers programmes de l'Union européenne.

La récente crise en Albanie montre bien la nécessité d'une assistance internationale cohérente, complète et efficace en faveur de l'Albanie et d'une coopération avec ce pays. Une action préventive à cette fin contribuerait à empêcher de nouvelles crises et à assurer un meilleur environnement pour un progrès rapide et régulier vers la démocratie, l'économie de marché et le plein respect des

droits de l'homme et des droits des minorités. Comme par le passé, la Grèce promet de faire ce qui est en son pouvoir pour relever les formidables défis à venir.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Allemagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Eitel** (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais commencer par dire que l'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration que le Représentant permanent du Luxembourg a faite au nom de l'Union européenne.

En vertu des résolutions 1101 (1997) et 1114 (1997) du Conseil de sécurité, la Force multinationale de protection a joué un rôle décisif en assurant l'acheminement de l'assistance humanitaire et la sécurité des experts internationaux pendant le processus électoral en Albanie. En ma qualité de représentant de l'État occupant la présidence de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) pour le deuxième semestre 1997, je souhaite féliciter l'Italie en la personne de son représentant permanent, l'Ambassadeur Fulci, de même que les autres pays qui ont participé à la Force multinationale de protection, du succès de la mission.

L'Union de l'Europe occidentale (UEO) a, dès le commencement, participé à la gestion conjointe de la crise en Albanie sous la forme d'un élément multinational consultatif de police. Le 22 juillet, le Conseil de l'UEO a décidé de proroger le mandat de cet élément jusqu'à la mi-octobre 1997. Cela lui donnera le temps nécessaire pour mener à bien le programme consultatif à court terme de l'UEO et pour acquérir de l'expérience. Le mandat de cet élément consiste notamment à : premièrement, donner aux responsables de la police albanaise des informations et des conseils sur des aspects appropriés de police et de rétablissement de l'ordre; deuxièmement, donner des conseils concernant la formation d'instructeurs, en définissant les besoins et en proposant des modes de formation dans les domaines suivants : organisation, ordre public, surveillance des frontières, logistique et communications; troisièmement, appuyer l'école de police en élaborant un programme d'enseignement. Dans le cadre de la mission de l'élément multinational consultatif de police, un certain nombre de pays membres de l'UEO ont fourni du matériel à la police albanaise.

Outre ce programme à court terme, le Conseil de l'UEO va également entreprendre l'examen d'un programme à plus long terme. L'UEO envisage sa mission en Albanie dans le cadre d'activités diverses à mener par un

certain nombre d'organisations internationales, dont l'OSCE, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, mais aussi par des États agissant individuellement. Dès le tout début de la mission de l'élément multinational consultatif de police, l'UEO s'est attachée à avoir une coopération étroite avec les organisations qui travaillent en Albanie sous la coordination d'ensemble de l'OSCE, de même qu'avec les autorités albanaises. Nous considérons qu'il est extrêmement important de poursuivre et d'intensifier cette coordination des activités. C'est le peuple albanais qui devra décider de l'avenir du pays. La communauté internationale continuera à soutenir le processus de stabilisation. Je tiens à dire que l'UEO continuera de jouer un rôle actif à cet égard.

**M. Čalovski** (ex-République yougoslave de Macédoine) (*interprétation de l'anglais*) : La République de Macédoine suit de près et avec préoccupation la situation en Albanie, en espérant que la crise sera surmontée rapidement et sans violence par les Albanais eux-mêmes, avec l'assistance de leurs voisins et de la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, qui s'est acquitté promptement de ses devoirs, conformément à l'obligation qu'il a d'agir préventivement.

Il est d'une importance capitale pour l'Albanie et pour notre région que l'Albanie ait organisé des élections parlementaires démocratiques, qu'il ait été mis fin à l'évolution négative de ce pays et que le processus de règlement des problèmes ait été entamé. À notre avis, l'Albanie a réussi à tourner une page difficile de son histoire et à entrer dans la phase de transition non violente, de stabilisation, et de développement économique et démocratique. Pour la République de Macédoine, pays voisin, il est d'une grande importance que ce processus soit mené à bien. L'appui de la communauté internationale sera tout aussi important dans l'avenir qu'il l'a été jusqu'à présent. Dans la limite de ses possibilités, mon pays fera de son mieux pour aider l'Albanie dans la nouvelle orientation positive dans laquelle elle s'est engagée.

Lorsque la crise a éclaté, mettant en danger la stabilité de l'Albanie et de l'ensemble de la région, la République de Macédoine a rapidement commencé à envoyer une aide humanitaire à ce pays. En quelques jours, le Gouvernement a décidé d'offrir ses couloirs pour l'acheminement de l'assistance humanitaire internationale. Et, plus important encore, à ce moment particulier où la population albanaise connaissait une pénurie alimentaire des plus graves, nous avons effectivement commencé à acheminer et à distribuer des denrées alimentaires dans les régions avoisinant mon pays, ce dont les citoyens albanais se sont vivement réjouis et félicités. Nous devons rappeler qu'à ce moment-là il n'y

avait aucune force militaire ou de police, ni aucune autre force de maintien de l'ordre du côté albanais, et les contacts entre les deux pays se faisaient au niveau des communautés locales frontalières et à travers les organes de la Croix-Rouge.

La République de Macédoine n'a pas fait partie de la Force multinationale de protection, conformément à sa position consistant à ne pas participer aux forces de maintien de la paix dans les États voisins. Cependant, en tant que coauteur des résolutions 1101 (1997) et 1114 (1997) du Conseil de sécurité, nous avons appuyé la création de la Force depuis le début. Et nous tenons à féliciter tous les États et toutes les organisations, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de leur participation. Nous sommes heureux de noter que le nouveau Président de l'Albanie, M. Rexhep Mejdani, et le Gouvernement nouvellement élu, avec à sa tête le Premier Ministre Fatos Nano, ont entamé le processus de démocratisation et commencé à oeuvrer à la stabilisation et au développement de l'Albanie, et que la Force multinationale de protection, sous la direction de l'Italie, a exécuté son mandat avec succès.

Nous tenons aussi à noter l'importance des résultats de la première conférence internationale, qui s'est tenue à Rome le 31 juillet, et l'adoption du projet d'ordre du jour international pour l'Albanie. Nous espérons que la prochaine conférence, qui doit se tenir à Bruxelles en septembre de cette année, sera également couronnée de succès.

À ce stade, je voudrais, au nom de mon gouvernement, exprimer notre vive reconnaissance au Gouvernement italien pour son rôle dirigeant et son empressement à aider et à agir. Tous ces événements positifs ont été salués dans mon pays avec l'espoir que la crise en Albanie serait bientôt terminée et que la nouvelle situation contribuerait aussi sensiblement au développement de la région. À cet égard, il est encourageant que le Gouvernement albanais se soit déclaré prêt à entretenir des relations amicales et de bon voisinage avec tous ses voisins et que les dispositions contenues dans le projet d'ordre du jour international pour l'Albanie aient été réalisées.

L'avenir de l'Albanie, comme celui des autres États des Balkans, réside dans une pleine intégration à l'Europe. Le moment où ce but sera atteint dépend de l'Albanie elle-même et aussi de la position de la communauté internationale.

La République de Macédoine souhaite s'associer aux efforts qui seront déployés sur le plan international pour

permettre à son voisin, l'Albanie, de mettre fin à la crise et d'entrer dans une ère de stabilité et de développement.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est la représentante de la Roumanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**Mme Sandru** (Roumanie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation juge très utile ce débat public sur l'évaluation de la situation en Albanie, à l'occasion du retrait de la Force multinationale de protection. Étant donné que mon pays a souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, je concentrerai mes remarques sur quelques points précis qui revêtent une certaine importance particulière pour mon gouvernement.

La Roumanie se félicite du succès du mandat de la Force multinationale de protection autorisée par le Conseil de sécurité. Mise en place à un moment qui était critique pour le destin du peuple albanais et qui en même temps présentait un grand risque pour la sécurité de la région, l'Opération Alba a contribué à empêcher la situation de se dégrader dans le pays et à créer un climat de sécurité pour le déploiement de l'assistance internationale en faveur de l'Albanie, y compris le processus électoral.

Ma délégation saisit cette occasion pour saluer le rôle remarquable joué par l'Italie dans la mise en place et la conduite de la Force multinationale de protection. Nous sommes par ailleurs profondément reconnaissants à toutes les organisations internationales qui, dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ont aidé à rétablir la stabilité et la sécurité en Albanie et à empêcher que la crise ne s'étende aux zones voisines.

En tant que pays situé à proximité des Balkans et en tant qu'amie traditionnelle du peuple albanais, la Roumanie a été vivement préoccupée dès le début par la crise en Albanie, considérant qu'elle faisait peser une grave menace sur la paix et la sécurité de la région et du continent dans son ensemble. Par conséquent, mon pays s'est pleinement engagé à participer, dans la mesure de ses possibilités, à l'effort international visant à résoudre cette crise par des moyens pacifiques.

Dans ce contexte, comme nous l'avons fait savoir au Conseil de sécurité, un envoyé spécial du Ministre roumain des affaires étrangères a été dépêché à Tirana en mars pour évaluer la situation sur le terrain et faciliter le dialogue national.

Ensuite, la Roumanie s'est associée à la Force multinationale de protection pour l'Albanie avec d'autres pays européens. Elle y a participé en fournissant un bataillon d'infanterie mixte de 400 hommes qui a été déployé dans la zone sud de l'Albanie, région qui avait été considérée au plus fort de la crise comme très dangereuse et difficile. L'armée roumaine a mené à bien diverses activités dans le cadre du mandat assigné par le Conseil de sécurité, activités qui vont de la tâche d'assurer la sécurité des missions d'assistance humanitaire ou de surveillance des élections à celle de créer un environnement sûr pour la population locale. Leurs activités leur ont valu la reconnaissance du commandement de la force et de la population civile.

Nous tenons à mettre un accent particulier sur l'excellent encadrement mis en place par le Comité directeur de la Force multinationale de protection et la coopération efficace qui s'est établie entre tous les pays fournissant des contingents, ce qui a favorisé la cohésion et la solidarité dans la conduite de cette opération extrêmement complexe. De même, il y a lieu de signaler les bons rapports de collaboration qui ont été établis avec les représentants albanais ainsi que la collaboration et la coordination efficaces sur le terrain qui ont été mises en place avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les autres organisations internationales.

La Roumanie se félicite des derniers événements positifs survenus en Albanie et encourage le peuple albanais dans les efforts qu'il déploie pour atteindre l'objectif de stabilisation et de respect des droits de l'homme et des normes démocratiques. En outre, ma délégation souscrit à l'avis selon lequel l'achèvement du processus électoral en Albanie et le retrait de la Force multinationale de protection ouvrent la voie à une nouvelle phase qui portera essentiellement sur la reconstruction économique et institutionnelle. S'il est vrai que c'est aux autorités albanaïses qu'incombe au premier chef la responsabilité de la normalisation démocratique du pays, l'appui de la communauté internationale n'en demeurera pas moins indispensable à ce processus.

La Roumanie suit avec intérêt les propositions se rapportant à cette question et est prête à contribuer, de façon appropriée, aux efforts internationaux futurs visant à fournir une assistance institutionnelle et économique à l'Albanie.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est Mme Sylvie Junod, Chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) auprès de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle le Conseil a adressé une invitation au titre de l'article 39 du règlement

intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**Mme Junod** (Comité international de la Croix-Rouge) (*interprétation de l'anglais*) : Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) se félicite de pouvoir participer à ce débat sur la situation en Albanie. Nous tenons également, Monsieur le Président, à vous remercier ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité de nous avoir donné cette occasion.

Au début de cette année, l'effondrement d'une série de formules de placement à la chaîne a ruiné des milliers d'Albanais, en particulier dans le sud du pays. Le mécontentement populaire qui a résulté a mené à des émeutes violentes dans plusieurs villes du sud à la fin du mois de février. Ceci a conduit à l'effondrement de l'ordre public dans pratiquement toutes les régions de l'Albanie. Les arsenaux militaires ont été dévalisés et la population s'est armée. Les bâtiments publics, les entrepôts et les biens ont été systématiquement pillés et l'état d'urgence a été déclaré.

En conséquence de ces quelques semaines de troubles, les structures de l'État se sont désintégrées, cédant la place à l'anarchie, au chaos et à l'insécurité. L'économie a cessé de fonctionner. Les systèmes de fourniture, de circulation et de distribution des approvisionnements dans l'ensemble du pays ont été touchés par cette situation et le prix des denrées alimentaires de première nécessité a accusé une hausse considérable.

L'effondrement de toutes les institutions nationales a eu des incidences humanitaires auxquelles il fallait faire face. C'est ce que le CICR s'est efforcé de faire, mais ses efforts ne peuvent être considérés comme suffisants à moyen et long terme. Néanmoins, il n'y a pas eu de catastrophe humanitaire majeure en Albanie. Le CICR l'a clairement indiqué à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et au Conseil de sécurité lorsqu'il a été pris note de leur intention d'intervenir dans le pays à la demande du Gouvernement de coalition albanais.

Le CICR a demandé instamment à la communauté internationale de faire face à la crise, notamment en rétablissant l'ordre public et en aidant au rétablissement des services administratifs nationaux et des réseaux d'approvisionnement commerciaux et d'État.

Le déploiement de la Force multinationale de protection a permis de stabiliser la situation et d'organiser des élections législatives. Cependant, l'Albanie est toujours confrontée aux problèmes d'ordre public et le processus de

reconstruction d'une administration publique opérationnelle est loin d'être achevé. Ces tâches exigent une assistance à long terme qui va bien au-delà des capacités d'une organisation humanitaire prise isolément.

Le CICR a oeuvré en Albanie depuis le début de la crise. De concert avec la Croix-Rouge albanaise, il a immédiatement procédé à une évaluation de la situation et constaté que les catégories les plus touchées par la crise albanaise étaient les services médicaux et d'aide sociale, ainsi que les familles les plus démunies. En conséquence, le CICR et la Croix-Rouge albanaise ont créé des programmes d'assistance spéciaux pour venir en aide à ces deux catégories qui jusque-là recevaient un soutien de l'État.

Le 17 mars 1997, le CICR a lancé un appel de fonds visant à réunir 15 millions de francs suisses, soit environ 10 millions de dollars. Dans le cadre de son programme d'assistance, il a distribué 122 tonnes de denrées alimentaires et 39 tonnes de médicaments à l'intention des services médicaux et d'aide sociale qui ne recevaient plus de fonds ou d'aide de l'État; plus de 70 000 colis ont été distribués aux familles se trouvant particulièrement dans le besoin et 70 tonnes de chlore ont été fournies aux autorités albanaises chargées de l'eau.

En outre, le CICR a lancé avec la Croix-Rouge albanaise un programme de sensibilisation au danger des armes afin d'informer la population en général, et les jeunes en particulier, des dangers liés au maniement de tous les types d'armes qui circulent en grand nombre dans toute l'Albanie. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont également pris part à cette opération, leur tâche consistant à réorganiser et renforcer la société nationale.

Quelle est la situation aujourd'hui? Aujourd'hui, plus d'un mois après les élections, le principal problème en Albanie demeure l'absence d'ordre public et les conséquences de cet état de fait. Les autorités nouvellement élues ont déclaré que le rétablissement de l'ordre public était l'une de leurs priorités. En dépit de tous ses efforts, le Gouvernement est loin de contrôler l'ensemble du territoire. Le banditisme en tout genre est répandu et l'insécurité règne dans presque tout le pays — alors que, comme le savent les membres, la Force multinationale de protection s'est retirée le 11 août.

Les institutions de l'État albanais doivent donc se voir accorder un appui afin de pouvoir rétablir l'ordre public et faire fonctionner à nouveau les systèmes d'approvisionnement d'État et commerciaux. Par la suite, une fois que la

stabilité aura été rétablie, des programmes de développement à moyen et à long terme peuvent et doivent être mis en place.

En dépit des efforts déployés par les autorités et la communauté internationale, à notre avis, on ne peut guère

s'attendre à une amélioration de la situation dans les semaines à venir. Dans les circonstances actuelles, les besoins restent les mêmes. Le CICR estime donc qu'il est opportun de poursuivre ses programmes, conformément à son appel du 17 mars.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 30.*